



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY


2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS



FONCTIONNEMENT

COMPÉTENCES



2025, dernière année complète de notre mandat de 6 ans, comme en témoigne ce document elle a fait l'objet d'une activité soutenue par tous les collaboratrices collaborateurs et élus(es) de notre collectivité, qu'ils en soient remerciés(es). Le moment est sans doute venu de faire un bilan de ce mandat ; nous avons réuni 60 conseils communautaires, examiné 1429 délibérations dont 94% ont été adoptées à l'unanimité ; ces chiffres témoignent d'une activité assez intense, mais aussi d'un travail de préparation important dans les différentes commissions, et sans doute de la volonté de chacun d'entre nous d'avancer de façon quasi unanime dans le sens de l'intérêt communautaire.

Le projet de territoire, véritable colonne vertébrale de notre territoire sur lequel nous avons beaucoup travaillé, nous a sans doute largement inspiré. Nous avons également dû intégrer dans notre réflexion la pluie de réglementations pour la plupart destinées à la nécessaire prise en compte de la protection et de la préservation de notre environnement. Notre PLUi qui doit être compatible avec le pesant triptyque « Législation/SRADDET/SCOT » illustre parfaitement cette hyperréglementation. Même si sur le long terme, ces dispositions s'avèrent pour certaines nécessaires, elles sont aujourd'hui vécues par nous-mêmes comme des contraintes fortes et pas toujours confortables, qui nous obligent à un rôle de médiation entre les services de l'Etat et les habitants du territoire, auquel nous n'étions pas forcément préparés.

Cette période a également été marquée par **la finalisation du transfert de la gestion des digues de Loire**, dont l'entretien incombe désormais aux collectivités territoriales en lieu et place de l'Etat. L'année 2025 en termes de travaux, ce fut la fin de deux gros chantiers, d'une part la crèche à Sully sur Loire, et d'autre part l'écoparc des Ajeaunières à Bray-Saint Aignan. Pour ce qui concerne le fonctionnement de notre collectivité et en particulier les prestations apportées aux habitants de notre territoire, nous constatons à la lecture de ce document le bon fonctionnement de l'ensemble des services, un grand merci à tous les collaborateurs des différents services pour leur engagement.

Gérard Boudier,
Président de la Communauté de communes du Val de Sully.



SOMMAIRE

LE TERRITOIRE 4

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 7

*Le conseil communautaire, le bureau,
le président, les relations financières avec les communes*

Finances 13

Ressources humaines 16

Communication 20

LES SERVICES

Technique 22

Environnement 24

Urbanisme 28

Développement économique 30

Tourisme 34

Culture-Patrimoine 38

Réseau des bibliothèques 45

Ecole de musique 49

Petite enfance / Enfance 51

Animation jeunesse 55

France services 58

Politique de la ville 62

Aire d'accueil des gens du voyage 64

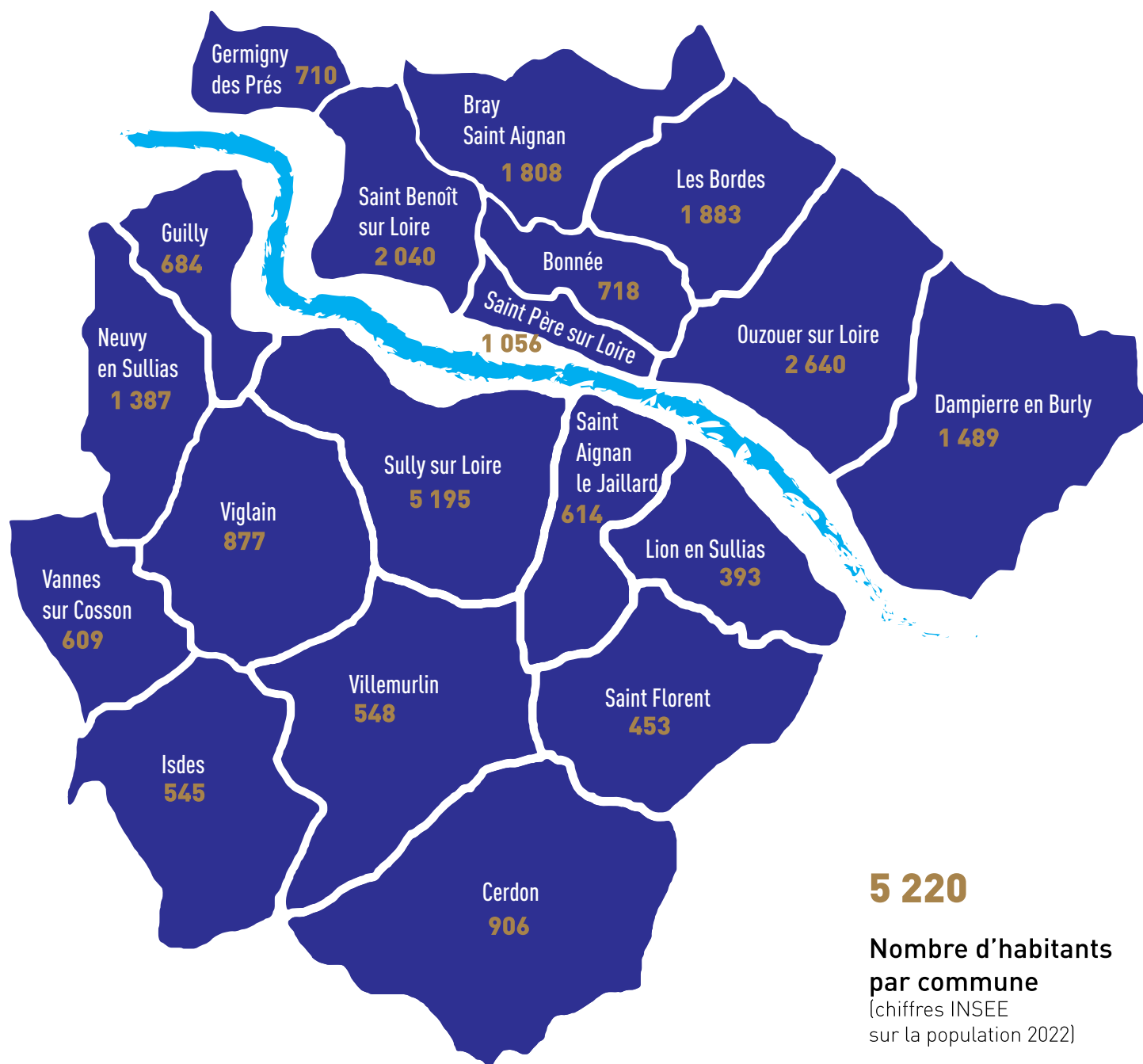
Transports scolaires 65

Portage de repas 65

Police intercommunale 66

Glossaire 69

LE TERRITOIRE



LE VAL DE SULLY , C'EST

un territoire aux portes du Val de Loire, traversé par la Loire majestueuse inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Sully offre plus de 1 400 ans d'histoire en passant par Charlemagne et Maximilien de Béthune.

Doté d'un patrimoine remarquable (oratoire carolingien, abbatale romane et château du Moyen Age), la nature y est omniprésente (forêt d'Orléans, Sologne, étangs...) et le patrimoine vernaculaire abondant : bâtisses solognotes, églises, caquetoires ou anciens quartiers de mariniers constituent autant de pépites à découvrir.

Un cadre de vie préservé mais aussi un réseau dynamique d'équipements et de services communautaires développés pour les habitants et acteurs du Val de Sully : médiathèques, école de musique, centre aquaforme, cinéma, accueils de loisirs, Office de tourisme et centre d'interprétation, zones d'activités économiques, Maison pour tous...



19
communes



590,30 km²
de superficie



24 555
habitants dont



3 766 familles



22 % - de 18 ans
49 % de 19 à 59 ans
29 % + de 60 ans



2010
TPE / PME
(- de 10 salariés)

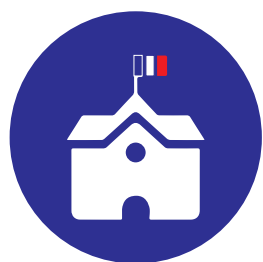


71% de propriétaires



138
commerces

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY, C'EST



19 communes
« membres »



11 réunions
du conseil
communautaire



10 commissions



315 conseillers
municipaux


dont



35 conseillers
communautaires



278 délibérations
actées



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 35 élus. Chaque commune y est représentée. Il a un rôle analogue à celui du conseil municipal dans une commune. Il prend les décisions essentielles et stratégiques de la Communauté de communes : vote du budget, lancement de projets d'envergure...

Le Conseil actuel a été installé en juillet 2020. Son mandat court jusqu'aux élections municipales de 2026. Il se réunit tous les mois et ses séances sont ouvertes au public.

Composition : 35 conseillers communautaires titulaires – 12 suppléants

Bonnée : M. Michel Auger (suppléant : M. Luc Lutton)

Les Bordes : M. Gérard Boudier, Mme Nadine Michel

Bray-Saint Aignan : Mme Danièle Gressette, M. Gilbert Méthivier

Cerdon : M. Alain Mottais (suppléant : M. Jean-Claude Fougereux)

Dampierre en Burly : M. Serge Mercadié, Mme Marie-Thérèse Forestier

Germigny des Prés : M. Philippe Thuillier (suppléant : M. Patrick Berthon)

Guilly : Mme Nicole Brague (suppléant : M. Antoine Decaux)

Isdes : M. Christian Colas (suppléant : M. Emmanuel d'Hérouville)

Lion en Sullias : M. Thierry Coustham (suppléant : M. Johanny Hautin)

Neuvy en Sullias : M. Hubert Fournier, Mme Josiane Borne

Ouzouer sur Loire : Mme Marie-Madeleine Hamard, M. Philippe Domenech, Mme Christelle Gondry, M. Aymeric Sergent

Saint Aignan le Jaillard : M. Ugo Planchet (suppléante : Mme Carole Bouquet)

Saint Benoît sur Loire : M. Gilles Burgevin, Mme Fabienne Rollion, M. Jean-Claude Asselin

Saint Florent : M. Jean-Claude Badaire (suppléante : Mme Michelle Pruneau)

Saint Père sur Loire : M. Patrick Foulon (suppléante : Mme Christelle Zusatz)

Sully sur Loire : M. Jean-Luc Riglet, Mme Sylvie Dion, M. Patrick Hélaine, Mme Jeannette Léveillé, M. Didier Martin, Mme Edwige Léveillé, M. Patrick Solheid, Mme Armelle Lefauchaux

Vannes sur Cosson : Eric Hauer (suppléante : Mme Sandra Belmonte)

Viglain : Mme Lucette Benoist (suppléant : M. René Hodeau)

Villemurlin : Mme Sarah Richard (suppléant : M. Damien Degrémont)

La fin de l'année 2025 a été marquée par les démissions de Madame Sarah Richard et de Monsieur Damien Degrémont, respectivement remplacés par Monsieur Alain Guillen et Monsieur Patrick Poret à compter du 16 décembre, ainsi que par le décès de Monsieur Alain Mottais le 30 décembre. Lui ont succédé M. Jean-Claude Fougereux (suppléante : Mme Hélène Tubach).

10 réunions – 278 délibérations.

LE BUREAU



Le Bureau se réunit environ une fois par mois. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

Composition : 19 membres

Président : M. Gérard Boudier

Premier vice-président délégué aux ressources humaines et à la transformation : M. Serge Mercadié

Second vice-président délégué à la politique de la ville : M. Jean-Luc Riglet

Troisième vice-président délégué au développement économique : M. Michel Auger

Quatrième vice-présidente déléguée aux affaires sociales : Mme Lucette Benoist

Cinquième vice-président délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme : M. Alain Mottais (décédé le 30/12)

Sixième vice-présidente déléguée à l'urbanisme et à l'environnement : Mme Nicole Brague

Septième vice-président délégué aux finances : M. Philippe Thuillier

+ Mme Danielle Gressette, M. Christian Colas (conseiller délégué aux finances), M. Hubert Fournier, Mme Marie-Madeleine Hamard (conseillère déléguée aux affaires sociales), M. Ugo Planchet (conseiller délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme), M. Gilles Burgevin (conseiller délégué aux travaux), M. Jean-Claude Badaire, M. Patrick Foulon, M. Eric Hauer, Mme Sarah Richard et M. Thierry Coustham.

Suite à la démission de Madame Richard de son mandat de maire, Monsieur Patrick Poret a été installé dans ses fonctions de membre du bureau le 16 décembre 2025.

Les conseillers communautaires ont donné délégation au Bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne gestion
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 2 millions d'euros
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De déterminer la tarification des produits vendus à l'office de tourisme
- De déterminer la tarification des événements organisés par la collectivité (animations, concerts, cinéma)
- De retirer ou modifier l'inventaire des biens communautaires quelle que soit leur nature
- De déterminer, conformément aux textes en vigueur, des taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement
- D'adopter ou de modifier les règlements liés aux conditions de travail des agents
- D'instaurer ou de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire ainsi que ses modalités d'application, en conformité avec les autorisations budgétaires
- De créer les postes pour des emplois vacataires, des emplois saisonniers, ainsi que tout emploi susceptible d'être pourvu par du personnel relevant des dispositifs d'insertion
- D'approuver ou de modifier toutes conventions relevant des compétences communautaires
- Déterminer le montant des cachets et rétributions d'intervenants lors d'évènements et manifestations organisés par la collectivité
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et accepter les indemnités de sinistre y afférents.

12 réunions – 9 décisions.

LE PRÉSIDENT

Le président est l'exécutif de la Communauté de communes.

Les conseillers communautaires ont donné délégation au président jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au titre des procédures adaptées d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure de référé, en procédure au fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, et devant le tribunal des conflits
- Attribuer les logements pour utilité ou nécessité de service aux agents éligibles en conformité avec les autorisations budgétaires
- Attribuer les véhicules de service aux agents en conformité avec les autorisations budgétaires
- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire
- Conclure des conventions avec le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé dans la cadre de la formation des agents et des élus, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Les décisions prises au titre des délégations par le Bureau ou le président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations prises par le conseil communautaire. Lors de chaque séance de conseil, le président doit en rendre compte.

14 décisions en 2025.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Fonds de concours aux communes

Un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mai 2017. Une modification au règlement a été adoptée en décembre 2021 afin d'élargir la liste des opérations éligibles. En application du pacte fiscal et financier 2022-2026, la somme de 1 900 000 € maximum est inscrite annuellement au budget communautaire.

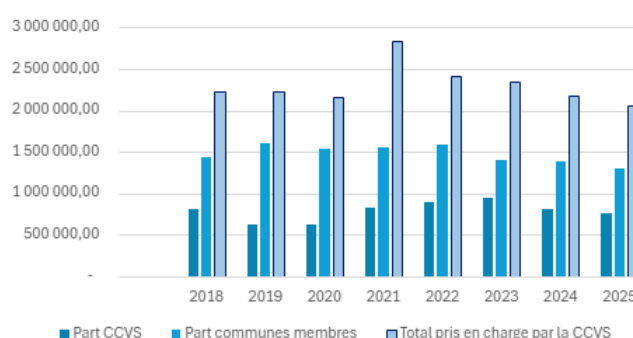
77 dossiers en 2024 pour un montant de 1 217 989 €.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

Evolution du FPIC 2018-2025



La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au FPIC. Depuis 2017, la Communauté de communes a choisi de ne pas faire peser le prélèvement du FPIC sur les budgets communaux, et de prendre à sa charge la part des communes qui s'est élevée à **1 304 437 € en 2025**.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, les élus ont instauré un mécanisme de solidarité communautaire, et dans ce cadre ont mis en place une DSC d'un montant annuel de 200 000 €.

Pour l'année 2025, le montant de DSC a été exceptionnellement doublée : **400 000 €**. La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

- Population DGF 20%
- Potentiel financier par habitant 31%
- Superficie de la commune 15%
- Longueur de voirie 15%
- Revenu par habitant 15%
- Commune ayant la charge d'un gymnase adossé à un collège 4%

Attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation versée à chaque commune est revue lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2025, les montants de l'année 2024 ont été reconduits, aucune nouvelle charge n'ayant été transférée :

	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018	MONTANT CHARGES TRANSFEREES	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 DÉPENSE	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 RECETTE
Bonnée	89 119,00	19 806,02	69 312,98	
Les Bordes	100 029,00	47 751,42	52 277,58	
Bray-Saint Aignan	525 878,00	41 807,59	484 070,41	
Cerdon	95 036,60	29 279,90	65 756,70	
Dampierre en Burly	996 141,00	114 848,16	881 292,84	
Germigny des Prés	46 640,00	16 197,98	30 442,02	
Guilly	81 903,52	16 203,57	65 699,95	
Isdes	59 451,88	15 422,96	44 028,92	
Lion en Sullias	33 633,00	10 475,62	23 157,38	
Neuvy en Sullias	89 439,96	25 478,95	63 961,01	
Ouzouer sur Loire	69 589,00	80 422,20		10 833,20
Saint Aignan le Jaillard	35 753,44	17 387,60	18 365,84	
Saint Benoît sur Loire	111 060,00	57 226,31	53 833,69	
Saint Florent	34 418,32	12 117,37	22 300,95	
Saint Père sur Loire	219 392,30	28 829,66	190 562,64	
Sully sur Loire	1 763 998,70	226 311,97	1 537 686,73	
Vannes sur Cosson	44 399,16	16 425,60	27 973,56	
Viglain	77 222,28	25 721,09	51 501,19	
Villemurlin	49 126,04	15 133,30	33 992,74	
TOTAL	4 522 231,20	816 847,26	3 716 217,14	10 833,20

RETOUR SUR 2025

> Doublement de la DSC

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue un versement facultatif dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont fixés par le conseil de l'EPIC. Elle est instituée au bénéfice des communes membres de l'intercommunalité afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre elles.

Son montant annuel a été fixé à 200 000 € dans le cadre du pacte financier et fiscal 2022-2026. Dans un contexte économique dégradé et incertain marqué par la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et par une perte d'autonomie fiscale, les élus communautaires ont souhaité renforcer ce mécanisme de solidarité communautaire en portant exceptionnellement son montant à 400 000 € en 2025.



Le service finances prépare, élabore et exécute le budget de la collectivité. Il est un service support pour les services opérationnels dans leurs missions de service public.

MISSIONS

> Au quotidien

- Traitement des factures
- Ordonnancement du budget principal et des budgets annexes Office de Tourisme, éco-parc Les Ajeaunières et extension ZA de la Jouanne
- Déclarations diverses : TVA, FCTVA
- Suivi des marchés publics, de la fiscalité, des crédits budgétaires, des engagements
- Suivi des demandes de subventions
- Instruction et suivi des demandes de fonds de concours
- Réponse aux besoins des services pour les bons de commande, les factures, les imputations budgétaires, les crédits alloués, ...
- Echanges avec la trésorerie
- Paramétrage des logiciels financiers, de facturations, de dématérialisation

> Autres missions

- Préparation des commissions fonds de concours
- Préparation des commissions finances
- Préparation budgétaire : 9-10 mois dans l'année de juin N à mars N+1 -> jusqu'à l'établissement des documents budgétaires (budgets primitifs, compte financier unique)
- Ecritures spécifiques (amortissements)
- Suivi de l'inventaire

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- Une responsable de service
- Une agent comptable

> La commission

Composée de 20 personnes, animée par Philippe Thuillier, vice-président, elle se répartit ainsi :

• Commission fonds de concours

Se réunit 3 à 4 fois dans l'année pour examiner les demandes de fonds de concours des 19 communes membres et, le cas échéant, ajuster le règlement correspondant.

• Commission finances

Se réunit afin d'arbitrer les budgets proposés par les services dans le cadre de la préparation budgétaire, entre septembre et décembre de chaque année. Elle se réunit également en amont de chaque bureau pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) et du budget primitif.

CFU 2025

Fonctionnement

↓ Dépenses	↓ Recettes
27 839 067,60 €	34 346 564,84 €
Charges à caractère général 2 888 660,35 €	Atténuation de charges 177 032,73 €
Charges de personnel 5 527 571,67 €	Produits des services 1 022 283,60 €
Reversement fiscalité aux communes 14 212 218,99 €	Impôts et taxes 20 111 794,20 €
Autres charges de gestion courante 1 949 998,01 €	Dotations, subventions et participations 7 676 846,23 €
Charges financières 0 €	Autres produits de gestion courante 323 082,67 €
Charges exceptionnelles 3 417,37 €	Produits exceptionnels 20 712,28 €
Provisions 150 707,78 €	Reprises sur provisions 100 191,74 €
Amortissements et opérations d'ordre 3 106 493,43 €	Opérations d'ordre et transfert entre sections 483 021,83 €
	Excédent de fonctionnement reporté 4 431 599,56 €

Investissement

↓ Dépenses	↓ Recettes
7 426 175,87 €	5 898 249,80 €
Immobilisations incorporelles 56 738,69 €	Subventions d'investissement 563 796,93 €
Subventions d'équipement versées 1 145 407,25 €	Immobilisations incorporelles 39 174,89 €
Immobilisations corporelles 925 905,10 €	Dotations, fonds divers et réserves 492 909,67 €
Immobilisations en cours 2 042 556,92 €	Emprunts et dettes assimilées 2 182 €
Subventions d'investissement 135 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 106 493,43 €
Emprunts et dettes assimilées 2 724,66 €	Opérations patrimoniales 56 087,16 €
Autres immobilisations financières 2 710 599,26 €	Excédent d'investissement reporté 1 637 605,72 €
Opérations d'ordre de transfert entre section 483 021,83 €	
Opérations patrimoniales 56 087,16 €	



Pour résumer

Nombre de mandats / titres

établis par le service finances
sur les 4 budgets

	principal	tourisme	Eco-parc les Ajeaunières	ZA La Jouanne
Mandats	4 060	358	85	12
Mandats d'annulation	110	7	0	0
Titres	5 501	89	15	2
Titres d'annulation	91	0	0	0
TOTAL	9 762	454	100	14

3 499 factures traitées (-5,71% par rapport à 2024)
et 1 541 bons de commande (+ 0,52 %)

+ Budgets annexes

de l'Office de Tourisme

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 482 570,81 €	Dépenses : 17 994,19 €
Recettes : 560 998,51 €	Recettes : 19 584,99 €

Subvention d'équilibre incluse.

de l'écoparc des Ajeaunières

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 3 500 485,12 €	Dépenses : 4 118 612,82 €
Recettes : 3 851 655,81 €	Recettes : 4 514 553,56 €

de l'extension zone d'activité de la Jouanne

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 242 879,13 €	Dépenses : 242 878,98 €
Recettes : 242 878,98 €	Recettes : 603 145,74 €

RETOUR SUR 2025

Les étapes du budget

La préparation budgétaire s'inscrit dans un cycle annuel structuré, permettant d'anticiper, d'arbitrer et de valider les choix financiers de la collectivité. Elle se déroule en trois grandes phases successives : la phase de préparation, la phase d'arbitrages budgétaires et la phase de validation politique.

Phase 1 : la préparation budgétaire

Cette première étape vise à poser le cadre général du budget et à recueillir les besoins exprimés par les services.

Établissement du calendrier budgétaire et définition du cadrage budgétaire (mi-mai N) :

un calendrier prévisionnel précise les périodes de saisie, les dates de restitution, les commissions et instances de validation. Il constitue un outil de pilotage essentiel pour coordonner le travail des services et des élus.

le cadrage budgétaire permet de définir les orientations budgétaires des élus aux services.

Saisie des propositions budgétaires (en fonctionnement et en investissement) par les services (de juin à septembre N). Cette étape favorise la responsabilisation des services et permet une remontée exhaustive des besoins, accompagnée d'éléments de justification.

Phase 2 : les arbitrages budgétaires

Cette phase correspond à l'analyse des propositions formulées et à leur ajustement en fonction des priorités politiques et des capacités financières de la collectivité.

Présentation des propositions des services en commission finances (octobre N). Il s'agit des premiers arbitrages réalisés par les élus, visant à hiérarchiser les projets, ajuster les enveloppes et supprimer ou reporter certaines dépenses si nécessaire.

Seconde saisie budgétaire par les services (novembre N). À l'issue de ces premiers arbitrages, les services procèdent à une mise à jour de leurs propositions intégrant les décisions et orientations arrêtées par les élus.

Second arbitrage des élus (décembre N). Une nouvelle phase d'arbitrage intervient afin d'affiner et de stabiliser le budget provisoire. Ces arbitrages permettent d'aboutir à un projet de budget équilibré, conforme aux priorités politiques et aux contraintes financières

Phase 3 : la validation budgétaire

Débat d'orientations budgétaires (DOB) et présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB ; janvier N+1). Le ROB est présenté successivement en commission finances, en bureau et en conseil communautaire. Ce débat obligatoire permet d'échanger sur les grandes orientations financières, sans vote, et garantit la transparence vis-à-vis des élus.

Présentation et vote des budgets primitifs (mars N+1). Les budgets primitifs sont présentés en commission finances, en bureau puis en conseil communautaire. Cette étape conclut le cycle budgétaire en autorisant légalement l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice.

Création d'un nouveau budget annexe

À compter du 1^{er} janvier 2025, un nouveau budget annexe est créé afin d'assurer le suivi financier de l'opération d'extension de la zone d'activité de la Jouanne, située sur la commune d'Ouzouer sur Loire.

Il permet d'isoler et de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes directement liées à ce projet d'extension, qu'il s'agisse des coûts d'aménagement, des études, des travaux, des acquisitions foncières ou encore des produits issus de la commercialisation des terrains.

La mise en place de ce budget implique l'élaboration de documents budgétaires spécifiques, conformes aux règles de la comptabilité publique, notamment le **budget primitif**, qui fixe les prévisions annuelles de recettes et de dépenses, ainsi que le **compte financier unique**, permettant de retracer et d'analyser l'exécution budgétaire de l'exercice concerné.

Annexe du budget vert

Au titre de la **veille réglementaire et d'adaptation aux évolutions normatives**, de nouvelles obligations liées à la mise en œuvre du **budget vert**, notamment à travers son **annexe au compte financier unique (CFU)** ont été intégrées. Cette annexe constitue un **outil de suivi et d'évaluation de l'impact environnemental des dépenses publiques**. Elle vise à analyser dans quelle mesure les dépenses, en particulier celles d'investissement, contribuent aux objectifs de la transition écologique ou, au contraire, présentent un impact défavorable sur l'environnement.

Pour l'exercice 2025, cette démarche se traduit par **l'application d'une cotation environnementale aux dépenses d'investissement**, sur la base de la nomenclature nationale du budget vert. Plus précisément, les investissements relevant des **axes 1 et 6** sont concernés.

Axe 1 : lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, sobriété énergétique, énergies renouvelables, etc.).

Axe 6 : lutte contre les pollutions (air, eau, sols, déchets, nuisances diverses).

Chaque dépense d'investissement est ainsi analysée et qualifiée selon son impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable), puis reportée dans l'annexe dédiée du budget et du compte financier unique. Cette analyse permet d'améliorer la lisibilité des choix budgétaires et de fournir aux élus et aux services un outil d'aide à la décision en matière de politiques publiques durables.



Formation Sauveteur
secouriste du travail

Le service des Ressources humaines, un des services supports de la collectivité, pilote l'ensemble des processus liés à la gestion du personnel, accompagne les agents dans leur évolution de carrière et applique la réglementation dédiée à la fonction publique territoriale.

MISSIONS

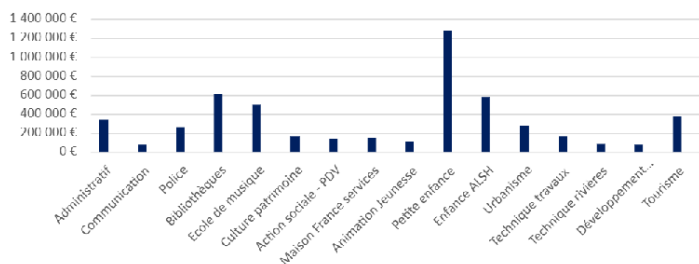
- Elaboration des actes administratifs relatif au suivi de carrière des agents en fonction du statut (fonctionnaire, contractuel de droit public ou de droit privé), apprenti
- Préparation et vérification des bulletins de payes élaborés par le CDG 45
- Mise en place des formations en intra, enregistrement des demandes de formations, élaboration du plan de formation annuel
- Préparation du budget RH des services
- Réalisation du rapport social unique annuel
- Aide à la préparation des réunions du Comité social territorial
- Suivi des plannings, des absences, des congés des agents
- Contribution à la communication interne (journal interne, Sharepoint...)
- Participation aux entretiens de recrutement

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

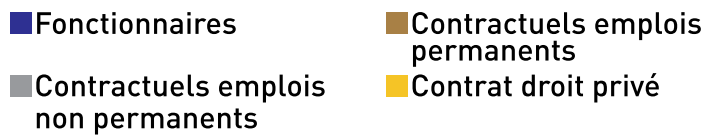
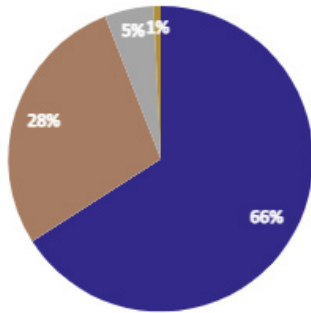
- Une responsable (à temps complet)
- Une assistante (à temps partiel 90%).
- Une commission composée de 11 membres, animée par Serge Mercadié, vice-président.

Masse salariale : 5 527 327 € répartis comme suit :

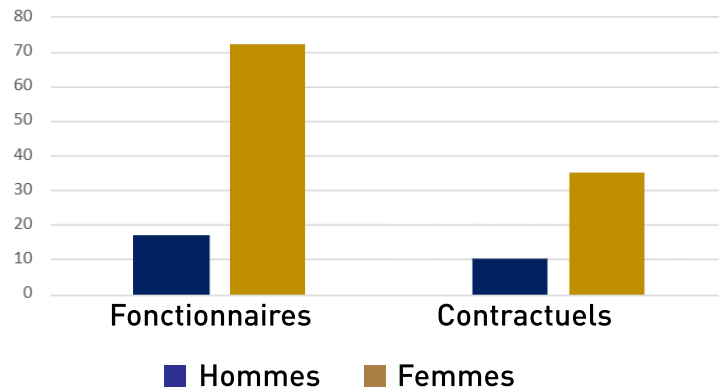


Les charges de personnel représentent 37.16 % des dépenses de fonctionnement.

EFFECTIFS au 31/12/2025

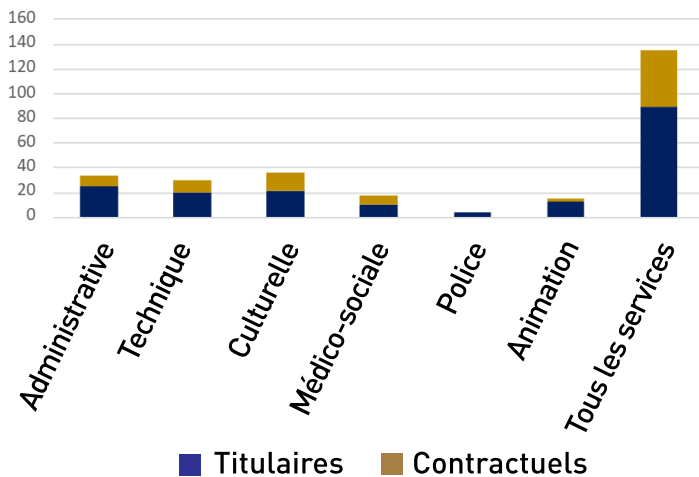


> Répartition des effectifs

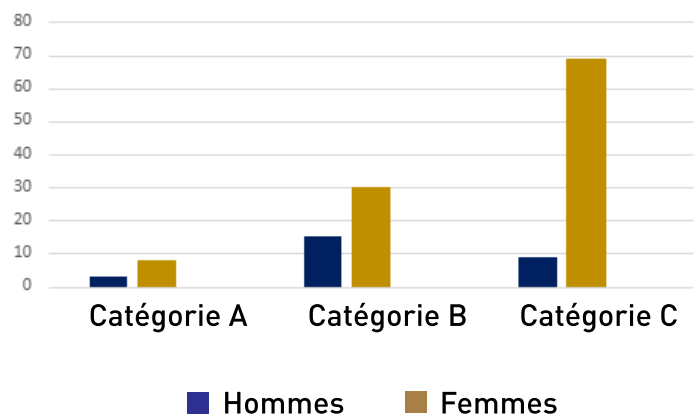


♀ **107** femmes ♂ **27** hommes **42 ans**
= âge moyen

> Répartition par filières



> Répartition par catégorie

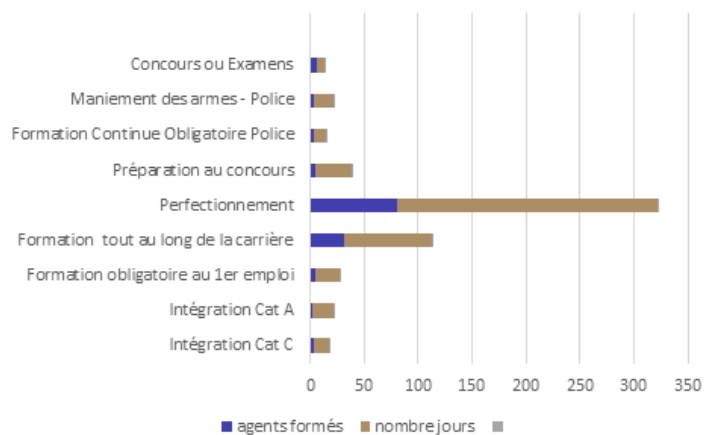


FORMATIONS

La formation reste un élément essentiel pour l'évolution de la collectivité. Les agents ont accès à l'ensemble du catalogue CNFPT, choisissent des stages pour se perfectionner, découvrir de nouvelles pratiques avec le transfert de compétences (exemple : surveillance des digues de Loire), progresser au sein de leur carrière, partager avec les collègues leur savoir-faire.

Répartition par types

Types de formations



> Budget formation :

29 864 €

Cotisation patronale versée au CNFPT (1% et 0.5% sur contrat droit privé)

20 417 €

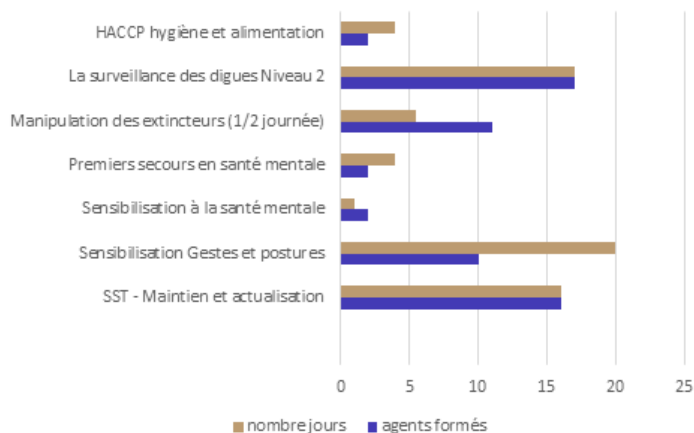
Formations payantes (organismes extérieurs, BAFD, police CNFPT)

4 986 €

Frais de déplacements, hébergements et repas (non pris en charge par le CNFPT)

En 2025, la collectivité a organisé plusieurs formations en intra dans **le domaine de la prévention, l'hygiène et la sécurité** :

Prévention hygiène et sécurité



RETOUR SUR 2025

Instances représentatives

Le comité social territorial s'est réuni 4 fois dans l'année.

Les sujets abordés :

- avis sur la modification du tableau des effectifs
- avis sur le règlement intérieur du service de Police intercommunale
- avis sur la modulation du régime indemnitaire en cas de congé maladie ordinaire
- avis sur le mode de gestion du centre aquatique Val d'Oréane
- avis sur le mode de gestion du cinéma *Le Sully*
- avis sur la participation de la collectivité à la consultation du CDG45 en matière de prévoyance
- avis sur les lignes directrices de gestion 2026/2029
- avis le plan d'actions 2026/2028 en faveur de l'égalité professionnelle H/F
- avis sur le bilan d'activité du service de médecine préventive de l'année 2024
- Informations diverses : mise à jour du document unique et du PAPRI Pact 2026

Trombinoscope

Présentation des agents par pôles et services, réalisée par le service Communication et déposée sur le Sharepoint.

Charges salariales et patronales

- A compter du 1^{er} mars 2025, l'indemnisation des arrêts de maladie ordinaire passe à 90% de la rémunération, pendant les 3 premiers mois d'arrêt.
- Augmentation de trois points du taux patronal de la cotisation CNRACL au 01/01/2025 (34,65%) soit un coût d'environ 100 000 € supplémentaire par an.

Formation complémentaire

- Dans le cadre du plan climat-air-énergie et du COT Transition, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et ses quatre Communautés de communes ont mis en œuvre un programme de sensibilisation à la transition écologique pour les élus et les agents territoriaux.

Les élus, les chefs de services, et les collaborateurs de la collectivité ont activement participé aux ateliers proposés comme : la fresque sur l'économie circulaire, les ateliers de projets (boussole de la transition écologique), visite d'une installation photovoltaïque sur un bâtiment à Châteauneuf sur Loire et visite de la ressourcerie à Sully sur Loire.



Pour résumer

135 agents au 31/12/2025 sur emplois permanents représentant

110,54 ETP
(Equivalents Temps Plein) dont :

Répartis en :
89 fonctionnaires,
38 contractuels

+ 7 agents sur emplois non permanents, **1 agent** en contrat de droit privé (PEC à la maison France service), **12 agents** en disponibilité et **20 agents** mis à disposition des communes.

Au cours de l'année : 14 départs (mutations, retraite, démissions) **et 27 arrivées** (mutations, contractuels, remplacements)

437 arrêtés ou contrats ont été notifiés

2220 bulletins de payes réalisés pour un coût de conventionnement avec le CDG45 de 8436 €

COMMUNICATION

La communication publique est un service public, avec ses missions, ses règles et sa déontologie. Elle contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques et des services publics. Elle se distingue de la communication commerciale des entreprises privées et de la communication politique attachée au débat et aux élections.

MISSIONS

> Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

> Promotion du territoire

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

> Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

Actions

- Créations de supports de communication pour valoriser les actions communautaires (affiche, programme, insertion presse...) et accompagnement des services dans l'élaboration de plan de communication. Le service communication est en charge des missions suivantes : élaboration de la stratégie, conception et réalisation des supports ; la diffusion est assurée par le service porteur du projet.
- Relations presse écrite et radio.
- Organisation de cérémonies (première pierre, inaugurations).
- Conception et réalisation du magazine communautaire (4 publications par an / diffusion toutes boîtes, 12 500 exemplaires).
- Communication numérique

CIBLES

**Élus
et agents municipaux
et communautaires**



Habitants



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- Une responsable de service (50%)
- Deux chargées de communication (80 % et 50%)

> La commission

Composée de 16 élus et animée par Gérard Boudier, président de la Communauté de communes, elle a renouvelé les trois objectifs fixés en 2020 :

- informer sur la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires
- organiser des temps d'échanges d'informations entre la Communauté de communes et les mairies et vice-versa
- valoriser auprès des communes et des administrés les actions de la Communauté de communes.



Pour résumer

3 objectifs :

Clarifier la répartition des compétences

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations

Valoriser les actions de la Communauté de communes.

**748 abonnés Facebook
nouvelle page depuis le 2 avril 2024**

RETOUR SUR 2025

• Refonte des sites internet :

> en février : attribution du marché pour la refonte des sites (Communauté de communes, mairies, Office de tourisme, Belvédère) notamment pour une mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

> mise en ligne des sites Communauté de communes, mairies et Belvédère en décembre après organisation de formations pour les équipes.

• **Communication en période préélectorale** : depuis le 1^{er} septembre (soit 6 mois avant les élections municipales et communautaires de mars 2026), la communication de la collectivité est encadrée par la loi : aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion de la collectivité ne peut être organisée sur le territoire. Néanmoins la communication d'informations aux administrés est toujours possible. Le service communication a sensibilisé et accompagné les services lors de cette période.

Mais aussi, 4 magazines, des banderoles, des programmes, la création de blocs marque, des panneaux de chantier, de la signalétique, des cartons cinéma, du contenu vidéo et photo, des rendez-vous presse, une carte de vœux...

• Page Facebook « Communauté de communes du Val de Sully » (créée le 2 avril 2024, suite au piratage subi en 2023)

- > Au 31.12.2025, 748 followers
- > 206 posts publiés
- > 271 000 vues (= nombre de fois où le contenu a été lu ou affiché)
- > 3 000 interactions à nos publications (=commentaires, j'aime, partage...)
- > 15 200 visites de la page
- > 787 clics sur un lien

+ accompagnement des services tourisme et culture dans l'évolution de la page tourisme dans la gestion de la page mutualisée « Vibrez Val de Sully » (mise en place d'une campagne «Haut en couleurs» lors de la saison touristique et programmation de posts sponsorisés tout au long de la saison culturelle).

• Intramuros :

- > 3 045 visiteurs sur l'année 2024 (+ 2%)
- > dont 2 685 sur le journal (89 102 vues, stabilité de visiteurs et de vues). A noter, sur les 25 actualités les plus vues, 19 sont des actus publiées par la Communauté de communes.

• **Communication interne** : 4 journaux internes en format papier à l'ensemble du personnel et 19 articles Sharepoint (intranet) diffusés.



Réunion de chantier à l'écoparc

TECHNIQUE

Le service technique assure la gestion patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes. A ce titre, il s'assure que ces biens sont entretenus et en parfait état de fonctionner afin de garantir les activités ouvertes ou non au public. De plus il met en œuvre, de la programmation à la réalisation, les projets intercommunaux dans des domaines divers comme la réhabilitation ou la création de bâtiment, la requalification de voirie ou bien le déploiement de la vidéo protection.

MISSIONS

> Gestion patrimoniale

- Gestion des contrôles réglementaires (gaz, électricité, ascenseur, incendie, etc.)
- Gestion des contrats de maintenance (VMC, chaufferie, alarme, etc.) et d'entretien (espace vert, ménage, etc.)
- Diverses réparations (régie + prestataires extérieurs)
- Gestion du parc automobile et informatique
- Gestion des assurances
- Accessibilité, hygiène et sécurité
- Gestion des fluides, des télécommunications, de l'informatique et des copieurs

> Service support

- Logistique pour les manifestations, inauguration, etc.
- Fournitures administratives et d'hygiène

> Cadre de vie

- Suivi des chantiers (investissement et fonctionnement)
- Suivi des délégations de service public : spanc, centre aquaforme Val d'Oréane
- Marché public de travaux, de services
- Vidéoprotection (maintenance et déploiement sur l'ensemble du territoire)
- Pacte territorial France Rénov' du Val de Sully
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- COT Transition
- Transfert de la compétence Eau & assainissement
- Schéma directeur des mobilités

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- Un directeur commun avec les services environnement et urbanisme
- Un agent technique polyvalent
- Un gestionnaire
- Emploi saisonnier de juin à juillet

> La commission travaux

La commission travaux est composée de 16 élus. Elle est animée par Gilles Burgevin, conseiller délégué aux travaux. Elle s'est réunie 1 fois en 2025, Ces missions sont les suivantes :

- valider les programmes de travaux
- donner un avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- suivre les travaux
- préparation budgétaire

En outre, dans le cadre des chantiers, la commission travaux participe tous les mercredis matin à la réunion de chantier crèche / ALSH à Sully sur Loire.



Visite par la commission enfance du chantier de la crèche de Sully sur Loire

RETOUR SUR 2025

- De janvier à décembre :
 - action de modernisation de la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires (alarme, GTC, organigramme)
 - suivi des travaux de l'écoparc forestier à Bray Saint Aignan (réunion hebdomadaire)
 - suivi des travaux de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire intercommunal
- Février : ouverture de la crèche à Sully sur Loire
Suivi des travaux de réhabilitation du centre de loisirs à Sully sur Loire : de janvier à décembre (réunion hebdomadaire)
- De janvier à mai : suivi du schéma directeur de la mobilité
- Suivi de la procédure administrative + étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'extension de la zone d'activité de la Jouanne à Ouzouer sur Loire
- De janvier à juillet : pacte territorial France rénov' (ancien OPAH) : suivi de la procédure administrative et lancement du marché public de prestations intellectuelles puis en septembre, lancement de l'opération 2025-2030
- De janvier à septembre : lancement du marché de maîtrise d'œuvre + marché de travaux pour la requalification de la voirie de la zone d'activités des Gabillons à Dampierre en Burly (travaux en 2026).



Pour résumer

27 bâtiments en gestion
pour une surface de 18 400 m²

9 kilomètres de pistes cyclables

2,3 km de voirie dans les zones d'activités économiques intercommunales

112 prestataires

316 bons de commandes

1 749 factures validées

Zoom sur... le pacte territorial :

Des subventions disponibles pour améliorer votre logement

Suite au succès de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui s'est terminée fin 2024, la Communauté de commune a souhaité poursuivre son soutien à la rénovation de l'habitat sur son territoire. **Le Pacte Territorial France Rénov'**, qui a démarré en juillet pour une durée de 5 ans, c'est tout d'abord un **guichet unique d'informations** tenu par l'ADIL du Loiret, ouvert à toute personne ayant une question ou un projet d'amélioration de son logement.

C'est aussi un accompagnement technique et administratif par Soliha Loiret pour la réalisation et le financement de votre projet. **Vous êtes propriétaire occupant disposant de ressources modestes ou propriétaire bailleur**, votre logement a plus de 15 ans et votre projet concerne :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation liée à un handicap ou au vieillissement
- La rénovation globale d'un logement dégradé
- La mise aux normes d'une installation d'assainissement individuelle.

Vous pouvez, sous condition, bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département et de la Communauté de communes.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs et doivent obligatoirement être effectués par des professionnels du bâtiment.

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à vous renseigner, les équipes de l'ADIL et de Soliha vous accompagneront gratuitement dans vos démarches. Vous pouvez contacter un conseiller au **02 38 62 47 07**. Les équipes vous reçoivent également chaque premier et troisième lundi du mois de 10h à 12h à la Maison pour tous (allée des jardiniers à Sully sur Loire).



02 38 62 47 07
ADIL - Espace Conseil France Rénov' du Loiret
Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH)





© Ludovic Lejeune

ENVIRONNEMENT

Le service environnement a en charge la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le suivi de la délégation du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le suivi des chemins de randonnées au titre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- Un directeur commun pour les services techniques et urbanisme
- Trois techniciennes environnement depuis le 01.01.2025

> Les commissions

La commission Environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle est composée de 32 élus. Elle s'est réunie deux fois en 2025 sous forme plénière.

Ses missions :

- transmission des informations nouvelles qui doivent être relayées auprès des communes
- préparation budgétaire.

La commission Bonnée

Les élus du bassin de la Bonnée sont conviés à une commission spécifique. Elle est constituée de 20 élus et s'est réunie deux fois en 2025.



Bonnée avant travaux

Bonnée après travaux

MISSIONS

> La gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)** constitue un programme pluriannuel d'actions d'une durée de 3 ans, destiné à préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire. En 2025, la mise en œuvre du **CTMA Bonnée-Sullias** s'est poursuivie conformément aux objectifs définis dans le programme 2024-2026. À l'issue de sa dernière année de mise en œuvre, prévue en 2026, le contrat fera l'objet d'un bilan global ainsi que d'une phase de reprogrammation. Il évoluera ensuite vers un **Accord de territoire**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

CTMA 2024-2030



En 2025, la mise en œuvre du CTMA Bonnée-Sullias s'est poursuivie conformément aux objectifs fixés. Les actions menées ont principalement porté sur la restauration morphologique des cours d'eau.

Sur la rivière Bonnée, les travaux engagés depuis 2021 se sont poursuivis avec la création de banquettes **sur un linéaire de 2 km** (commune de Bray-Saint Aignan) permettant de recréer un lit plus étroit. Ces interventions visent à rétablir une dynamique hydraulique favorable au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, ainsi qu'au développement des espèces et des habitats associés.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur le cours d'eau du Ravoir afin d'améliorer la continuité écologique. **Trois obstacles impactants** situés sur la commune d'Ouzouer sur Loire ont été aménagés, facilitant ainsi le déplacement des espèces (notamment l'anguille) et le transit naturel des sédiments. Le coût de ces travaux menés en août et septembre 2025 s'élève à 83 662 € TTC. Ils ont nécessité la signature d'une vingtaine de conventions avec les propriétaires riverains des cours d'eau concernés.



Anguille remontant l'aménagement du Ravoir

En complément des opérations de terrain, un guide « des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau » à destination des riverains a été publié en 2025 afin de sensibiliser et d'**accompagner les usagers du territoire**. Au total, **près de 208 000 € TTC ont été engagés en 2025** en faveur des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sully.

Les actions inscrites dans le CTMA, ainsi que les postes associés, **bénéficient d'un financement à hauteur de 80 %** assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret et l'Union européenne. Les actions hors CTMA relevant de la compétence GEMAPI sont financées par la taxe correspondante.

> La prévention des inondations (PI)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

En 2025, le PAPI 2026 – 2032 a été élaboré par les 3 EPCI (Orléans métropole, CC des Loges et CC du Val de Sully) assisté par le cabinet Mayanne. Le programme complet compte 80 actions pour un montant d'environ 10 millions d'euros. Les premières actions seront lancées en 2026.

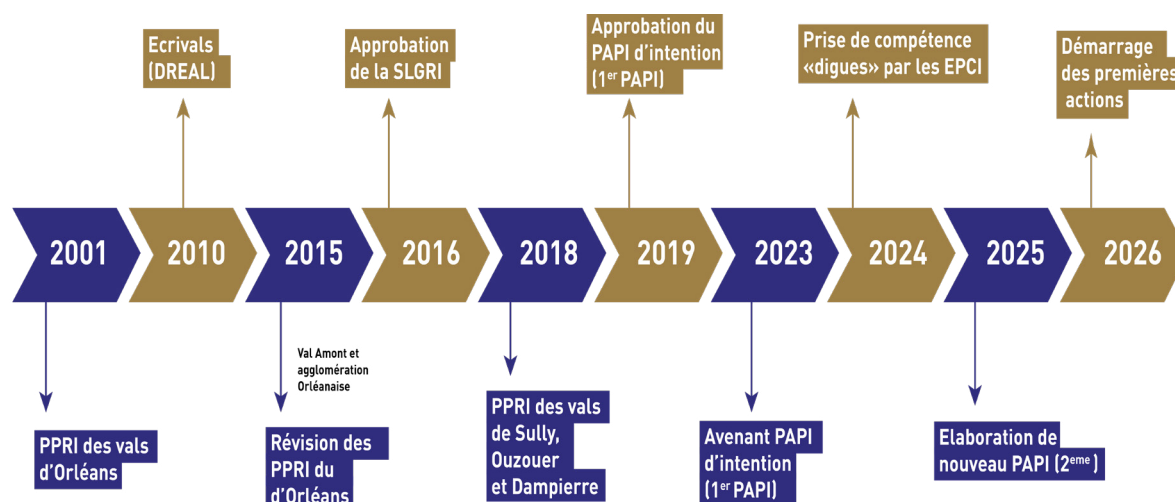
Les digues

En 2025, le val d'Orléans et le val de Dampierre ont été inspectés par le service des ouvrages de la DREAL. L'ensemble des systèmes d'endiguement de la plateforme d'Orléans a fait l'objet d'une visite intégrale par les agents de l'EPL.

Le fauchage de printemps a été réalisé sur le côté val de nos quatre systèmes d'endiguement pour permettre une surveillance plus efficace en cas de crue tardive de la Loire. Le fauchage d'automne concerne les deux côtés de la digue et a été terminé pour la plateforme d'Orléans fin novembre.

Les agents des communes et de la Communauté de communes mobilisables dans le cadre du Plan de Surveillance des Levées ont été formés les 6 et 7 octobre, avec un rappel théorique du plan de surveillance, puis une mise en situation par petit groupe l'après-midi.

Concernant les travaux d'investissement, les conventions pour les 4 vals ont été approuvées par le conseil communautaire du 23 septembre. Les marchés de missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'investissement ont été lancés par l'EPL. Pour le val de Dampierre, le marché est infructueux, faute de candidat. Pour le val d'Orléans, c'est la candidature d'Antea groupe qui a été retenue.



HISTORIQUE DE LA GESTION DES INONDATIONS SUR LES VALS DE L'ORLÉANAIS

> L'assainissement non collectif

La délégation de service public (DSP) de l'assainissement non collectif est détenue par SUEZ pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028.

Dans le cadre de cette DSP, 159 contrôles ont été réalisés en 2025 répartis comme suit : 3 à Bonnée, 30 à Bray-Saint Aignan, 7 Les Bordes, 29 à Cerdon, 14 à Germigny des Prés, 11 à Guilly, 4 à Lion en Sullias, 9 à Neuvy en Sullias, 6 à Ouzouer sur Loire, 6 à Saint Benoit sur Loire, 2 à Sully sur Loire, 25 à Viglain.

Il existe 4 types de contrôles :

- au titre des cessions immobilières
- de conception et d'implantation
- de réalisation
- périodique obligatoire au maximum tous les 10 ans

> Les chemins de randonnées

La signalétique des boucles PDIPR a été réalisée sur les communes de **Saint Père sur Loire, Saint Florent et Guilly** en 2025 pour un montant de **37 542 € TTC**. Le travail préparatoire d'implantation de la signalétique a également été conduit sur la commune de Isdes, la commune n'a pas souhaité donner suite au travail réalisé.

Pour Germigny des Prés, un dossier doit être déposé auprès des services de l'ABF. Les travaux d'installation sont donc reportés à 2026.

Sur la commune de Saint Père sur Loire, les boucles concernées par la signalétique sont les suivantes :

- Balade de Bataclan (5,5 km)
- Circuit des Rauches (10,6 km).

Sur la commune de Guilly, les boucles concernées par la signalétique sont les suivantes :

- PR Vers la Sologne (6 km)
- PR des Bordes de Loire (7,5 km).

Sur la commune de Saint Florent, les boucles concernées par la signalétique sont les suivantes :

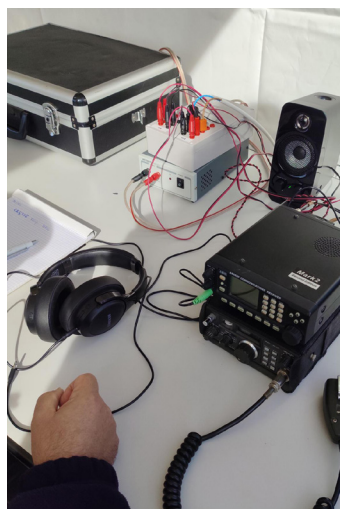
- PR des Genêts (9 km)
- PR des Bruyères (10,5 km).

Zoom sur...

Sensibilisation aux risques.

En 2025, la Communauté de communes a organisé la deuxième édition de la Journée de la résilience, qui s'est tenue le 19 octobre à Saint Père sur Loire, en présence de nombreux partenaires, dont le service de police intercommunale, la gendarmerie et les pompiers de Sully sur Loire, l'ADRASEC, la protection civile, la préfecture, la Direction Départementale des Territoires, le Conseil départemental du Loiret, le réseau des bibliothèques ainsi que le service Environnement de la Communauté de communes.

Cet événement a également permis de présenter l'exposition réalisée par le service Culture-patrimoine, en partenariat avec le service Environnement, intitulée « Mémoire des crues en Val de Sully ».



La taxe GEMAPI.

Un outil essentiel pour protéger notre territoire

Depuis 2022, la Communauté de communes du Val de Sully perçoit une taxe appelée GEMAPI, pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette taxe prélevée sur les impôts locaux, inscrite dans la loi, permet de financer des actions indispensables pour la sécurité des habitants et la préservation de nos milieux naturels.

Elle sert à :

• protéger contre les crues de la Loire.

Le Val de Sully est directement exposé au risque d'inondation. La taxe GEMAPI permet l'entretien, la surveillance et le renforcement des digues de Loire, afin de protéger les habitations, les exploitations agricoles et les activités économiques situées en zones inondables.

• prévenir les inondations sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de la Loire, d'autres cours d'eau peuvent provoquer des débordements. La taxe finance des travaux, études et aménagements permettant de mieux comprendre, anticiper et réduire ces risques.

• préserver nos milieux aquatiques et la biodiversité.

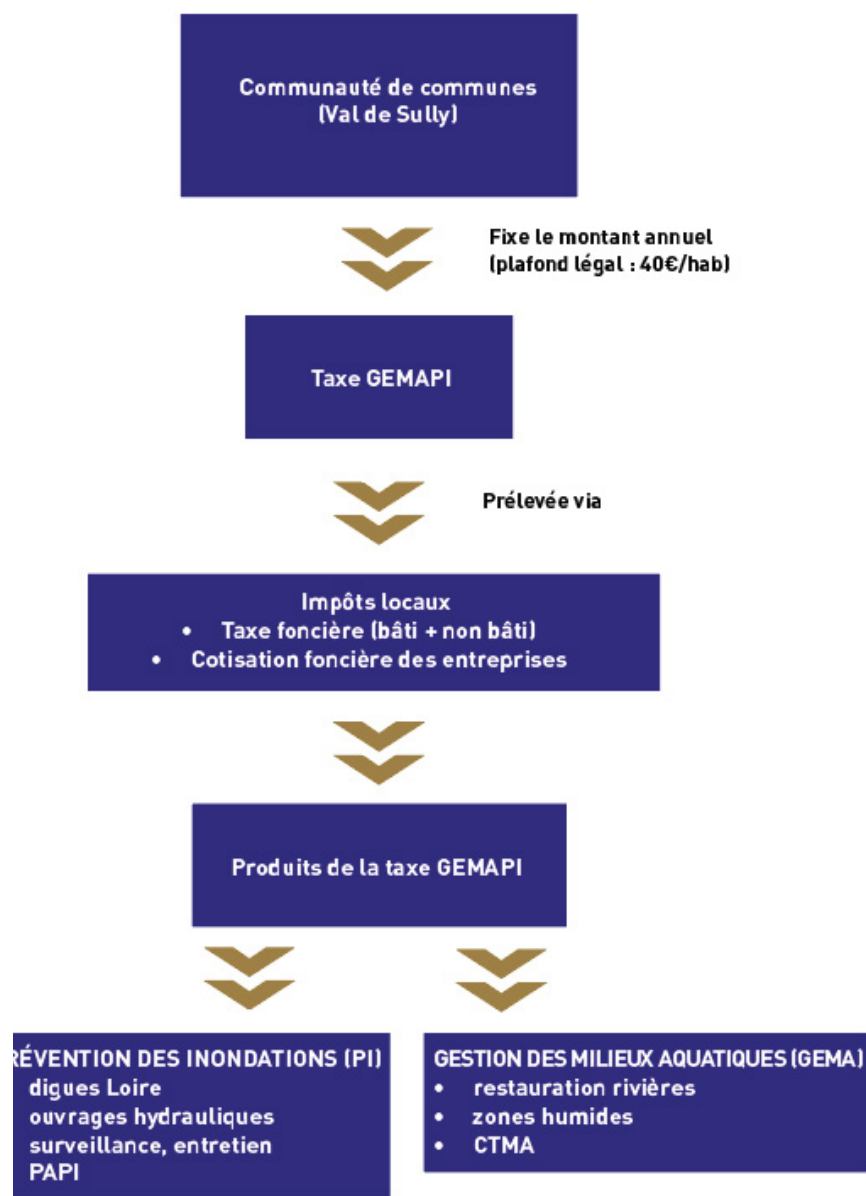
Rivières, zones humides, mares, bras morts... Ces milieux naturels assurent des fonctions essentielles : régulation naturelle des eaux, amélioration de la qualité de l'eau et accueil de nombreuses espèces animales et végétales. La GEMAPI soutient également l'animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, qui coordonne localement les actions de restauration et de suivi écologique.

La taxe GEMAPI est réévaluée chaque année en fonction du programme d'actions à mener. Elle n'est donc pas figée, mais adaptée aux besoins réels du territoire.

En résumé, la GEMAPI est un investissement pour l'avenir :

- elle renforce la sécurité de tous face aux risques d'inondation
- elle contribue à préserver notre cadre de vie
- elle garantit une gestion durable de nos ressources en eau.

Elle permet à notre territoire d'**agir de manière durable afin de protéger les habitants et préserver la qualité des milieux naturels** dont nous dépendons.



Pour résumer

Un programme de **3 ans** (2024-2026) pour la restauration des milieux aquatiques avec, en 2025, 2 km de cours d'eau et 3 ouvrages restaurés.

Le PAPI approuvé par la commission Inondation du plan Loire 2025.

Les premiers marchés pour les travaux d'investissement ont été lancés par l'EPL.

La Délégation de Service Public de l'ANC confiée à SUEZ jusqu'en 2028.

La signalétique des chemins de randonnées réalisée sur 3 nouvelles communes.

URBANISME

Atelier VUE - Port de Saint Père sur Loire

Le service urbanisme s'assure du respect de l'application du droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il rédige des propositions de décisions, soumises à l'approbation de chacun des maires, en s'inscrivant dans un cadre réglementaire.

MISSIONS

- Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme
- Réception du public sur les demandes d'autorisation en cours
- Renseignement du public en appui des agents communaux
- Accompagnement des élus et veille réglementaire

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

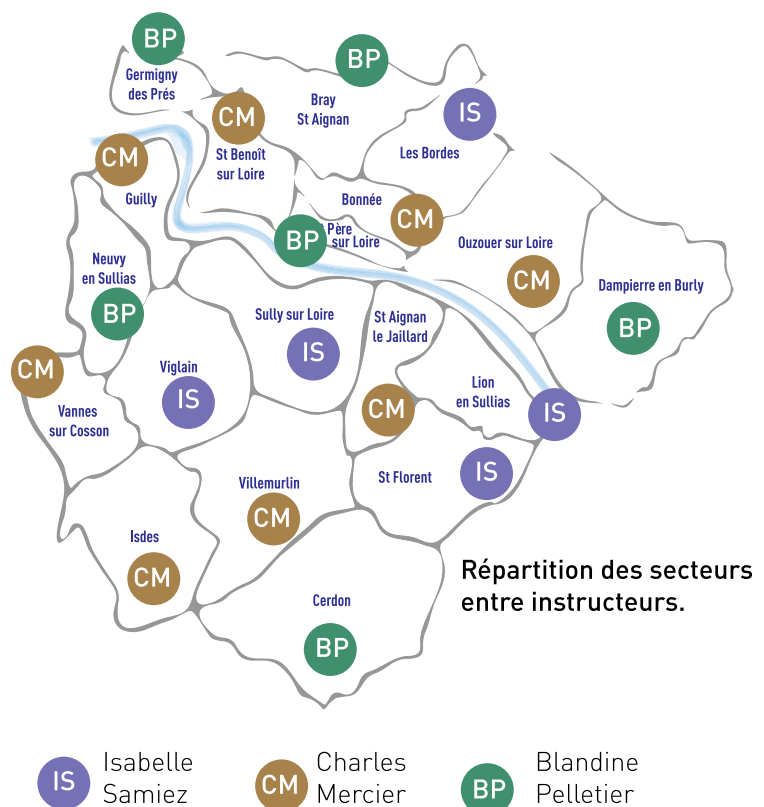
- 1 directeur commun avec les services environnement et technique
- 1 responsable de service
- 3 instructeurs et 2 secrétaires

> La commission urbanisme environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle rassemble 32 élus.

Pour résumer

1294 dossiers déposés
660 certificats d'urbanisme
145 permis de construire
467 déclarations préalables
16 permis de démolir
6 permis d'aménager



RETOUR SUR 2025

> Actions initiées par la collectivité

Les permanences ABF (architecte des bâtiments de France) : après un arrêt forcé de plusieurs mois faute d'architecte des bâtiments de France, la nomination d'Hugo Heliou a permis de réactiver ces rendez-vous mensuels début juillet. Ainsi, au cours de trois demi-journées, dix administrés ou professionnels de la construction ont pu présenter leur projet. L'objectif étant d'aboutir à des projets conciliant souhaits des administrés, préservation du patrimoine et cadres réglementaires.

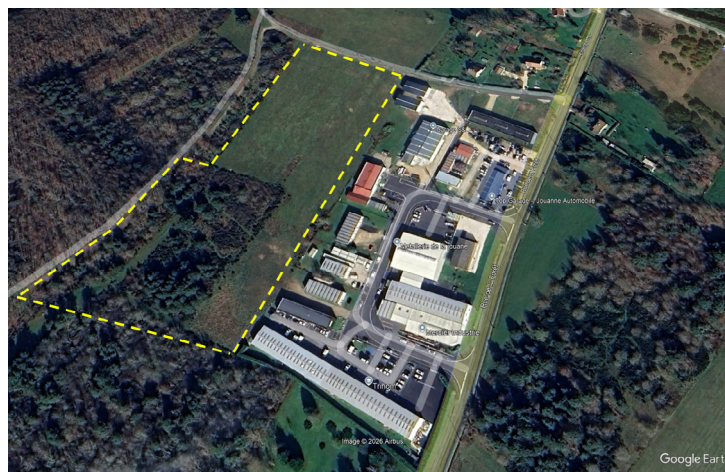
Deux procédures de déclaration de projet emportant mise en comptabilité des documents d'urbanisme ont pris fin : extension de la carrière de Guilly et extension de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire.

Deux procédures sont en cours : implantation d'un bâtiment agricole à Lion en Sullias, extension d'un bâtiment industriel à Saint Benoit sur Loire.

Sous l'impulsion des communes situées dans le périmètre UNESCO Val de Loire, **deux ateliers sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) ont été animés** par la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une première partie en salle a permis de rappeler quelques notions. Le reste s'est déroulé en extérieur. L'objectif étant d'expliquer sur site comment se traduisent les prescriptions induites par les VUE.

Des élus et/ou agents de toutes les communes concernées (Sully sur Loire, Saint Père sur Loire, Guilly, Germigny des Prés, Saint Benoit sur Loire, Neuvy en Sullias) ont au moins pris part à l'un des deux ateliers.

A l'échelle régionale, la Communauté de communes du Val de Sully est la première EPCI à avoir mis en place ces ateliers.



Ci-dessus en tiret jaune, le nouveau périmètre délimité dans le PLU d'Ouzouer sur Loire dédié à l'extension de la ZA de la Jouanne.

Zoom sur... PLUi

Janvier : suite des permanences individuelles du bureau d'études Terr&Am avec chacune des communes afin de passer en revue les plans de zonage.

Février – Octobre : « mise en pause » de la procédure afin d'établir des échanges constructifs avec les services de la DDT, le PETR et le bureau d'études Terr&Am.

Novembre : reprise de la procédure avec une réunion technique abordant les sujets d'évolution démographique et les besoins en logements, la vacance des logements, le développement des hameaux et les zones AU souhaitées. Rencontres entre communes de même pôle (pôles définis dans le SCoT) afin d'échanger autour de la thématique « consommation foncière ».

Décembre : présentation des modifications apportées au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) aux personnes publiques associées (PPA).



Réunion technique de novembre réunissant les membres du COPIL et les maires des communes



Présentation aux personnes publiques associées des modifications apportées au PADD

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Forum des métiers
au collège de Sully

La mission centrale du service consiste à créer un environnement qui favorise les projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires internes et externes à la Communauté de communes.

MISSIONS

> Soutenir les projets de développement des entreprises

- Identifier les projets et les besoins des entreprises (industrie, service, commerce, artisanat,...)
- Etre le point d'entrée de proximité de l'entreprise pour toute question relative à son développement
- Orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur départemental ou régional lorsque le besoin ne peut être satisfait localement par l'EPCI
- Gérer les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et/ou matériel et accompagner l'entreprise dans le montage du dossier.

> Gérer et développer les zones d'activités économiques (ZAE)

- Déterminer et suivre les transformations et travaux à réaliser dans les zones d'activités communautaires (bâtiments, voirie, ...)
- Gérer les acquisitions et les ventes de foncier et d'immobilier
- Suivre les locataires (arrivées et départs, renouvellement des baux, ...).

> Promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- Faciliter les échanges inter-entreprises et permettre l'émergence de projets collectifs
- Développer des projets en collaboration avec différents services de la Communauté de communes (services techniques, urbanisme, tourisme, communication ...)
- Travailler en lien étroit avec un réseau de partenaires externes (Dev'Up, conseil régional, Initiative Loiret, ...)
- Développer les relations et des projets avec les Communautés de communes qui composent le bassin d'emploi du Giennois.

CIBLES

Habitants



Entreprises



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

1 développeur économique
3 commissions animées par Michel Auger, vice-président :

- **Gestion et extension des zones d'activités économiques :**
 - Définition, priorisation et suivi des travaux dans les zones d'activités économiques
 - Construction et/ou extension de bâtiments
- **Accompagnement des entreprises :**
 - Gestion et suivi des aides à l'investissement en faveur des entreprises
 - Animation du réseau local d'entreprises
- **Dynamisation des centres-bourgs :**
 - Définition et suivi des actions en faveur du commerce
 - Relations avec les associations de commerçants du territoire



Pour résumer

69 entreprises rencontrées

90 élèves au forum des métiers

RETOUR SUR 2025

Objectif 1 : soutenir les projets de développement des entreprises

Attribution d'aides aux entreprises dans le cadre du « Fonds Economie de Proximité » :

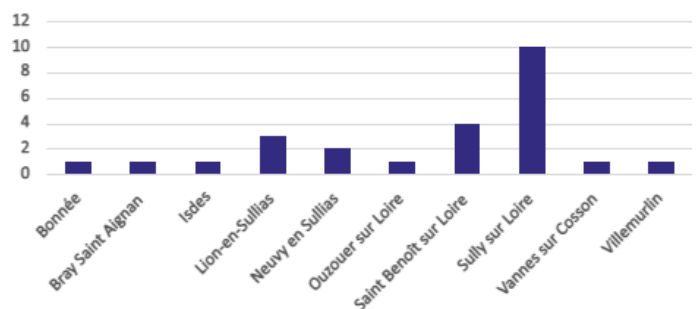
La Communauté de communes du Val de Sully a signé une convention avec la Région Centre-Val de Loire, qui l'autorise à attribuer des aides économiques directes aux petites entreprises du territoire qui remplissent les conditions mentionnées dans le règlement de l'aide.

Il s'agit d'investissements immobiliers (travaux intérieurs et/ou relatifs à la devanture) ou matériels (acquisition d'équipements propres à l'activité de l'entreprise)

25 demandes d'aide financière ont été gérées au cours de l'année :

- 4 dossiers non éligibles
- 7 dossiers finalisés en 2025, soit 29 720 € versés au cours de l'année (sous forme de subvention)
- 5 dossiers en cours
- 4 dossiers sans suite à ce jour (entrepreneur n'ayant pas déposé de dossier)
- 5 dossiers ont été portés au niveau régional pour obtenir des aides > 5 000 € (CAP Proximité, CAP PME-PMI, CAP Tourisme).

Origine géographique des demandes d'aide TPE



- **Accompagnement d'entreprises sur des projets divers :**
27 entreprises ou « porteurs de projets » ont été rencontrés pour étudier leur demande (information, conseil, recherche de foncier/immobilier, transmission etc.) en vue d'un développement.
17 entreprises emblématiques du territoire ont été visitées pour faire le point sur leurs projets.

Objectif 2 : gérer et développer les ZAE

• Gestion des entreprises « locataires » :

- Identification des travaux à réaliser dans les locaux d'activités mis en location
- Gestion des arrivées/départs de locataires
- Relations avec notaire et diagnostiqueur immobilier

• Suivi des acquisitions et ventes de terrains ou bâtiments

- Concrétisation de l'échange gracieux de terrain avec une entreprise en vue de l'extension de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire
- Abandon de parcelles au profit de la Communauté de communes en vue d'une réfection de voirie à Neuvy en Sullias
- Relations avec notaire, diagnostiqueur immobilier et géomètre
- Rencontres avec les entreprises en recherche de foncier.

• Suivi des travaux menés dans les ZAE :

- Suivi et réception (en lien avec le service Technique) de l'écoparc forestier des Ajeaunières à Bray-Saint Aignan
- Suivi du projet d'extension de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire (réunions de travail avec l'AMO, échanges avec notaire et géomètre)
- Chantier d'implantation de bornes de recharge électrique, dans la ZA des Gabillons, à Dampierre en Burly
- Réflexion sur extension de la ZA de Neuvy en Sullias.

• Mise en place d'un inventaire des ZAE :

La loi Climat et résilience a rendu obligatoire pour l'autorité compétente en matière de développement économique de réaliser un inventaire détaillé des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire.

Cet inventaire doit comporter un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, l'identification des occupants de la ZAE, et le taux de vacance de la zone d'activité économique.

La réalisation de cet inventaire a permis de calculer cette vacance, limitée à 2% sur notre territoire, et d'identifier 110 hectares de zones d'activités économiques ou sites de production historiques en Val de Sully.

Taux de vacance 2025 des unités foncières du Val de Sully

Nom de la zone	Nombre total d'unités foncières	Nombre d'unités foncières vacantes (au sens de la Loi Climat)	Taux de vacance 2025
1/ BRAY-SAINT-AIGNAN - Les Ajeaunières	ZAE en cours d'aménagement		
2/ CERDON - La Glazière	1	0	0%
3/ DAMPIERRE-EN-BURLY - Les Gabillons	13	0	0%
4/ NEUVY-EN-SULLIAS	8	0	0%
5/ OUZOUEUR-SUR-LOIRE - La Jouanne	9	1	11%
6/ SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE - L'Ormette	9	0	0%
7/ SULLY-SUR-LOIRE - La Pillardière	16	0	0%
8/ VIGLAIN - Les Bruyères	6	0	0%
9/ BRAY-SAINT-AIGNAN - La Grande Chappe	7	0	0%
10/ BRAY-SAINT-AIGNAN - Les Hauts	3	0	0%
11/ GUILLY - Le Gué des Rivières	10	0	0%
12/ SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE - Les Places	2	0	0%
13/ SULLY-SUR-LOIRE - Route d'Orléans	6	1	17%
14/ SULLY-SUR-LOIRE - Route d'Isdes	4	0	0%
VAL DE SULLY	94	2	2,1%

Tableau issu de l'Inventaire des ZAE du Val de Sully, septembre 2025

Désormais actualisé au fil de l'eau, cet inventaire facilite la mise en relation entre entreprises à la recherche de terrains ou de locaux d'activités et propriétaires ayant des biens à céder ou louer.

Il est complété par la mise en place d'un observatoire des friches, en lien avec les travaux du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et ceux de la DDT.

Objectif 3 : promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs



Structure chargée de l'accompagnement à la création – reprise d'entreprises

Relations avec différentes structures et instances engagées dans le développement économique

- Participation aux événements spécifiquement destinés aux développeurs économiques (Université des développeurs économiques, comité de coordination des techniciens du Loiret)
- Participation aux assemblées générales



Agence de développement économique régionale

Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : subvention de 10 182 €

- 9 projets d'entreprises du territoire ont été présentés en comité de sélection au total : 5 projets ont obtenu des prêts d'honneur, pour un montant total de 58 000 €
- Participation à l'AG
- Accueil dans nos locaux d'une réunion sur l'optimisation fiscale pour les entreprises

Consulaires

- Journée de visite des artisans par la CMA à Saint Benoit sur Loire
- Business & Co de la CCI chez Saint-Gobain à Sully sur Loire
- Participation au comité du fonds départemental de revitalisation du Loiret

Coopération des trois communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Gien

- Réunions de travail avec les Communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye
- Identification de problématiques nécessitant d'être traitées au niveau du bassin d'emploi (attractivité, tourisme, prospective socio-économique, ...)
- Participation de la Communauté de communes du Val de Sully au dispositif « Territoires d'Industrie » : réunions mensuelles pour échange de bonnes pratiques, soutien aux actions dont le « Show Territoires d'Industrie », visites communes d'entreprises
- Soutien au MEPAG : suivi du projet de GPECT, participation au Forum de l'orientation de Gien et aux Afterwork Alternants, appui aux visites d'entreprises pour les collégiens.

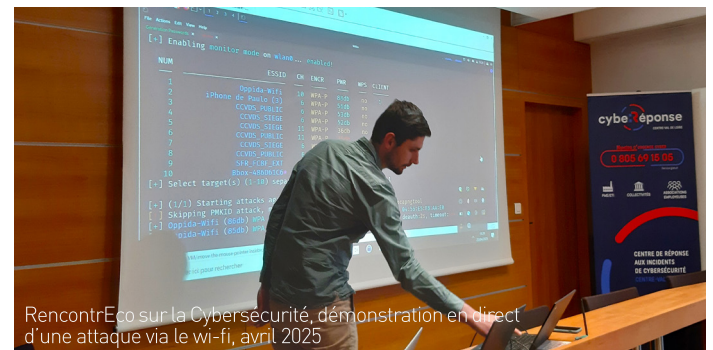


Animation du réseau local d'entreprises

Organisation de la deuxième édition du mini-forum des métiers dans les locaux du Collège de Sully sur Loire avec 90 élèves de 3ème qui ont pu échanger avec des employeurs du territoire issus de secteurs d'activité différents qui ont présenté 12 métiers.

Animation de 2 RencontrEco :

« Cyberattaque : et si ça vous arrivait ? » avec interventions de l'APAVE Digital, de l'ANSSI et de CybeRéponse
 « Transition écologique : tous concernés ! » avec témoignages de PERSEE3C, de Saint-Gobain et de Dev'Up.
 Invitation des dirigeants du territoire à l'événement culturel « Place aux Etoiles » à Saint Benoît sur Loire.
 Présentation du dispositif d'aides aux entreprises en réunion de l'association de commerçants « Sully s'anime ».



Suivi de la thématique mobilités

Réflexion sur une solution de covoiturage pour les salariés : échanges avec CC voisines, BlaBlaCar Daily, MobiCoop.

Participation aux travaux du SERM (Service Express Régional Métropolitain) d'Orléans pour faire entendre les besoins en mobilité des entreprises et des habitants du Val de Sully : connexion à la métropole et aux territoires voisins.

TOURISME

L'Office de Tourisme du Val de Sully est une régie autonome avec ses missions, définies par le code du tourisme ainsi que par les orientations arrêtées par la collectivité territoriale. Il assure la promotion par tous les moyens à sa disposition, pour tous les professionnels locaux et bien sûr pour tous les touristes qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou venant de l'étranger.

MISSIONS

> Accueil des touristes et des habitants

- Toute l'année dans les bureaux de Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire
- De début mai à fin septembre à la tour de Baugy (parc du château) mise à disposition par le conseil départemental

> Information et promotion

- Edition du magazine de destination Val de Sully
- Edition des documents pour la promotion du territoire
- Site internet www.tourisme-valdesully.fr
- Page Facebook facebook.com/VibrezValdeSully
- Instagram www.instagram.com/vibrezvaldesully/

> Découverte du territoire

- Visites guidées de l'oratoire à Germigny des Prés
- Visites estivales à Dampierre en Burlu et à Sully sur Loire
- Les Cheminades :
 - > pédestres à Guilly et Cerdon
 - > cyclistes à Germigny des Prés et Saint Père sur Loire
 - > Gourmandes chez les apiculteurs à Bonnée

Actions

- **Création de contenu pour les supports de communication pour mettre en valeur les atouts du territoire** : visites estivales, 26 randonnées pédestres, 19 boucles cyclo, tournage vidéo par Conteurs audiovisuels (diffusée sur YouTube en 2025).
- **Travail avec les prestataires du territoire** (présence sur les réseaux sociaux, e-réputation...).
- **Accueil hors les murs** sur les manifestations touristiques
 - > Salon du tourisme à Salbris
 - > Bourse touristique à Sully sur Loire
 - > Heures historiques à Sully sur Loire
 - > Festival de Sully (avec le Département du Loiret)
 - > Foire aux Bestiaux à Sully sur Loire
 - > Fête de la Sange à Sully sur Loire
- **Relations presse écrite** avec une veille attentive sur les guides nationaux

CIBLES

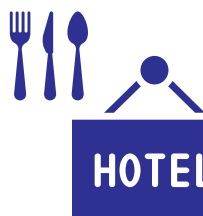
Touristes français et étrangers



Habitants



Prestataires



Partenaires



L'OFFICE DE TOURISME

> L'équipe

- 1 directeur
- 7 conseillères en séjour permanentes (6,5 etp)
- 3 saisonnières sur 6 mois (d'avril à septembre)

SUR LE WEB

> Site Internet

La construction du nouveau site Internet en 2025 a pris beaucoup de retard et posé de nombreuses difficultés techniques :

47 911 sessions (stable)

dont 42 853 nouveaux utilisateurs

136 579 pages vues (stable)

2.84 pages vues par session (contre 2,9 en 2024)

Facebook « Vibrez Val de Sully »

(commun avec le service Culture)

4 297 fans (+ 190 abonnés, soit +8.08%)

145 posts sur l'année

959 271 vues dont 57 % à partir de publicités (dont 4 posts du service Culture)

6100 interactions (soit - 17,5 %)

Plus grosse audience et interaction sur Facebook : le 16 juillet 2025 avec la conférence d'Astrophilos (76 220 personnes et 586 interactions).

Deuxième audience Facebook de l'année le 5 juillet 2025 : l'ouverture de Sully plage a intéressé 30 800 personnes et généré 218 interactions.

Instagram

1 549 followers (contre 1 454 en 2024 + 6,5 %)

70 publications

> La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 26 élus et est animée par Alain Mottais qui la préside

PRESSE – MÉDIAS

- En partenariat avec Tourisme Loiret : campagne d'affichage dans le métro de Paris pendant une semaine en mars et de publi-rédactionnel en ligne en avril (Le Parisien et Paris Zig zag)
- La Communauté de communes (services Tourisme et Culture), en partenariat avec Tourisme Loiret : accueil du youtubeur Nota Bene qui a réalisé une vidéo sur l'histoire de Saint Benoît sur Loire et Germigny des Prés.

RECETTES

Recettes totales de la régie : **45 721 € (contre 48 680 € en 2024) soit une baisse de 6%**

Ces recettes se répartissent ainsi :

- **Boutique** : 29 797 € (contre 30 829 € en 2024, - 3,3 %)
- **Visites guidées Tourisme** : 4 195 € (contre 3 861 € en 2024, + 8,6 %)
- **Belvédère et Patrimoine** : 11 929 € (contre 13 990 en 2024, - 14,7 %)

Sur la boutique : moins de chiffre d'affaires mais plus d'objets vendus (7 729 en 2025 contre 6 775 en 2024, soit 14 % de plus). Cette tendance déjà observée en 2024 représente une évolution de la consommation.

Taxe de séjour : la collecte 2025 s'achèvera vers juin 2026 (certains prestataires comme Booking reversant très tard).

Chiffre provisoire 2025 au 26.02.2026 : 101 644,27 € de recettes et 136 788 nuitées.

Le chiffre 2025 devrait dépasser celui de 2023 : 103 197,14 € et 147 650 nuitées. L'année 2024 avait été exceptionnelle - **123 455,96 € de recettes et 152 910 nuitées** - à cause de travaux importants à la centrale de Dampierre.

RETOUR SUR 2025

Accueil des touristes

La méthode de comptage sur Tourinsoft a été modifiée : ne sont plus comptés les contacts qualifiés, pas le flux anonyme. Ainsi :

- Les stands « hors les murs » ne sont plus comptés (1152 personnes en 2024) : le flux est difficile à quantifier, mais l'OT était bien présent en 2025 aux Heures historiques, au festival de Sully, au salon de Salbris et à la fête de la Sange (distribution de documents d'information).
- A la tour de Baugy, mise en place d'une nouvelle signalisation qui flèche la billetterie vers le château, limitant ainsi le nombre de gens perdus qui viennent chercher leur billet à la tour (et qui était comptés dans les statistiques).
- A Saint Benoît sur Loire : le flux des événements gratuits du Belvédère n'est plus compté sur Tourinsoft mais sur le logiciel de billetterie du Belvédère.

Les **17 660 visiteurs** qualifiés se répartissent ainsi :

- Tour de Baugy : 2 787 (contre 4 304 en 2024)
- Saint Benoît sur Loire : 5 079 (contre 6 473 en 2024)
- Germigny des Prés : 5068 (contre 4 948 en 2024, + 2,4 %)
- Sully sur Loire (centre) : 4726 (contre 5 875 en 2024, - 19,5 %)

TOP 8 des visiteurs étrangers

(3 621 en 2025 contre 3600 en 2024)

- 🇩🇪 Allemagne (1050) 🇫🇷 Pays-Bas (610) 🇬🇧 Grande Bretagne (468)
- 🇧🇪 Belgique (462) 🇪🇸 Espagne (224) 🇮🇹 Italie (143)
- 🇨🇭 Suisse (90)

La bonne tenue des bureaux de Saint Benoit et Germigny (ainsi que de leur boutique) s'explique aisément par le rôle de médiation au patrimoine de ces 2 points d'accueil. La baisse importante de Sully centre illustre le recul du rôle de point d'information classique.

Ces chiffres 2025 ne tiennent pas compte des échanges téléphoniques et numériques (surtout mails) mais seront comptabilisés dès 2026.

Nouveautés

- Création de **deux parcours numériques** sur l'application Baludik à Dampierre en Burly et Villemurlin (application développée par Tourisme Loiret).
- **Edition de la nouvelle carte touristique** à 5000 exemplaires avec 3 zooms détaillant les principaux sites et un recto donnant de l'information sur les activités, le document pouvant ainsi servir de dépliant d'appel.
- **Ouverture lors des fêtes de fin d'année** pour la première fois : plus de 220 personnes accueillies dont beaucoup à la recherche de cadeaux ou d'activités en famille pendant les vacances. La boutique a fait deux fois plus de chiffre d'affaires que dans une quinzaine hivernale ordinaire : c'est donc une première encourageante qui a été réalisée sur la base du volontariat pour le personnel.



La Loire à vélo toujours le vent en poupe

Comptage au 31 décembre 2025

Compteur à Saint Benoît sur Loire : 32 934
(31 280 en 2024, soit + 5,3 %)

Compteur à Saint Aignan le Jaillard : 31 766
(29 547 en 2024, soit + 7,5 %)

Comptage au 31 décembre 2025

Compteur à la passerelle au total : 167 699 passages
(+ 4,5 %)

Sully sur Loire / Saint Père sur Loire :
Vélo : 59 664 (+ 13,5 %) / piétons : 108 035 (stable)

• Sens de circulation :

- > Saint Père vers Sully : 51% des flux
- > Sully vers Saint Père : 49% des flux





Animations et visites guidées

Visite de l'oratoire pour individuels : 102 dates pour 679 personnes (+ 39 % essentiellement le jour du passage de la Semaine fédérale de cyclotourisme) dont 383 payantes (+7 %)

- Visite de l'oratoire pour groupes : 29 groupes pour 704 personnes (contre 41 groupes et 954 pers en 2024). Sans promotion, l'activité diminue de 26 %.
- Visite estivale de Dampierre en Burly : 7 visites pour 19 personnes
- Visite La Loire, toute une histoire à Sully : 7 visites pour 32 personnes

7 cheminades vélo ou pédestre avec 62 personnes :
+ 1 cheminade gourmande avec 13 personnes

Total visites guidées : 153 visites guidées pour 1509 personnes (stable : 1519 en 2024)

Rando des Châtaignes : 190 participants payants grâce à une météo favorable

Wifi

1 079 connexions (+ 16,5 %) au **Wifi territorial Wifi Centre** accessible dans les bureaux d'information touristique, mais également de l'extérieur à proximité des bureaux.



Pour résumer

3 missions

> Accueil des touristes et des habitants

17 660 visiteurs

> Information et promotion

47 352 sessions sur site internet
4 107 fans sur facebook

1 382 fans sur instagram

+ des documents imprimés

> Découverte du territoire

158 visites pour **1 519** personnes

926 téléchargements de guides
Wivisites (appli smartphone)

Fréquentation de l'oratoire

La fréquentation du monument : **22 519 personnes** est en légère baisse (2,6%) en raison des 2 mois de fermeture pour travaux. Avant le COVID, l'oratoire accueillait plus de 30 000 personnes.

En 2025, des efforts de relance ont été effectués :

- Nouveau flyer avec une offre de visite guidée tous les jours en été
- Publicité ciblée dans le supplément Heures d'été et annonce quotidienne dans le journal La République du Centre, communiqués réguliers du service Communication
- Nouvelle banderole plus visible au carrefour.

CULTURE PATRIMOINE

Nota Bene

Le service culture-patrimoine est chargé de la valorisation du patrimoine du territoire et de l'exploitation du Belvédère, équipement dédié à l'abbaye de Fleury (Saint Benoît sur Loire). Il coordonne aussi la saison culturelle du Val de Sully : soutenue par la Région dans le cadre d'un PACT. La saison regroupe des événements organisés par l'équipe, par d'autres services et par différents partenaires du territoire. Enfin, le service supervise l'exploitation du cinéma *Le Sully* confiée à un délégataire privé.

MISSIONS

> Exploitation du Belvédère
étude et valorisation du patrimoine du territoire
et du site de l'abbaye de Fleury.



**JOURNÉES
DES MÉTIERS D'ART
À SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE**

2025 | SAMEDI 5 AVRIL 14H30-18H
DIMANCHE 6 AVRIL 10H-13H / 14H30-18H

LE BELVÈDÈRE
WWW.BELVEDERE-VALDESULLY.FR
SAINT-BENOÎT SUR LOIRE - À 35 MIN D'ORLÉANS

Le Belvédère
SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE
Musée de l'abbaye - 1000 ans d'histoire

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

UNION DÉPARTEMENTALE
DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

Paroisse Orléans
de Carrières

Actions

- **Animations tout public** : visites guidées, conférences, événements européens (Journées européennes des métiers d'art, Journées européennes de l'archéologie, Nuit des étoiles, Journées européennes du patrimoine).
- **Animations jeune public** : ateliers et animations pour les groupes scolaires et périscolaires, et pour les individuels pendant les vacances.
- **Accueil de groupes pour des visites thématiques** toute l'année.
- **Supports web et imprimés** : catalogues, documents pédagogiques, mobilier d'interprétation.
- **Recherche et documentation**, suivi logistique du Belvédère et des animations.
- **Accompagnement des communes et associations** du territoire sur leurs projets de valorisation.
- En lien avec l'Office de Tourisme et le service communication : **promotion du territoire, développement et accueil des publics, commercialisation.**

MISSIONS

> Saison culturelle Coordination et mise en œuvre



Azadi en concert à l'oratoire, le 6 juillet.

> Cinéma *Le Sully* Suivi de l'exploitation dans le cadre d'une délégation de service public.

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

L'effectif du service s'élève à **3,7 ETP**. Sous la responsabilité de la directrice culture-patrimoine (nommée en septembre), l'équipe rassemble :

- 1 chargé de production culture-patrimoine - en cours de recrutement
- 1 médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics, guide-conférencière.
- 1 chargée de coordination patrimoine-tourisme : une semaine sur deux
- 1 médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative : un jour par semaine

En juin-juillet, le service a accueilli une stagiaire dans le cadre de la licence arts du spectacle.

Actions

- **Programmation** : accompagnement des élus, propositions de spectacles, coordination avec les autres services et les partenaires du territoire.
- **Production des représentations** : contrats et suivi des prestations, coordination logistique des intervenants (artistes, techniciens, communes d'accueil, autres services et partenaires), installation, accueil des artistes et du public, billetterie, mise en œuvre des conditions de sécurité, évaluation.
- **Suivi et animation du PACT** (Projet artistique et culturel de territoire, avec la Région Centre-Val de Loire) : bilan de l'année n-1, traitement de la subvention pour l'année n et reversement aux partenaires du territoire, coordination de la demande de l'année n+1.
- En lien avec le service communication : **promotion de la saison culturelle** (plaquette, affiches et flyers, site Internet et réseaux sociaux, relations presse et achat d'espaces).
- **Instruction et suivi des subventions** aux associations culturelles du territoire.
- **Suivi de l'exploitation** du cinéma *Le Sully* (Sully sur Loire) dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la société La Gâtinaise de spectacles pour la période 2021-2027.
- **Animation du projet de restructuration** du cinéma *Le Sully*.
- **Organisation** de séances de **cinéma de plein air**.

> Action partenariale :

- Municipalités, commerçants et associations du Val de Sully.
- Communauté des moines de Fleury.
- Établissements et services patrimoniaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- Éducation nationale, chercheurs.
- Association pour le développement régional du cinéma (ADRC).
- Réseau Scène O Centre

Les élus et la commission culture-patrimoine-tourisme

La commission culture-patrimoine-tourisme regroupe 30 élus sous la houlette de MM. Mottais, vice-président, et Planchet, conseiller délégué. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2025 pour débattre des choix de programmation : 1^{er} avril, 9 juillet et 4 novembre.

RETOUR SUR 2025

Le Belvédère

Globalement stable, la fréquentation est marquée par un recul des visites individuelles, contrebalancée par l'augmentation de la fréquentation des événements grand public. Le développement des groupes et des scolaires restera au cœur de l'activité en 2026, tandis qu'une réflexion devra être initiée sur la billetterie au comptoir.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation d'un reportage par l'équipe de Nota Bene sur notre territoire. Depuis 2014, Benjamin Brillaud alias Nota Bene partage sa passion pour l'histoire sur sa chaîne Youtube. Documentées mais accessibles, ses vidéos ambitionnent de rendre l'histoire compréhensible par tous. Initié par le service et rendu possible grâce à un partenariat avec l'Office de Tourisme du Val de Sully et Tourisme Loiret, ce projet a permis de mettre en lumière l'histoire commune des trois fleurons du patrimoine du Val de Sully.

Pendant plusieurs mois, le service culture-patrimoine a travaillé sur la production de contenus et après avoir reçu sur le territoire Nota Bene pour le tournage, a pu organiser une projection le 23 mai en avant-première suivie d'un échange avec le vidéaste et une séance de dédicace.

Ce fil conducteur a aussi été l'occasion d'organiser un stage P'tits Youtubeurs du patrimoine pendant les vacances d'hiver et une rencontre avec les scolaires du collège des Bordes.

Le chantier de restauration de l'abbatiale a été cette année encore au cœur des actions proposées : projet « Une école, un chantier », des métiers avec deux classes de 5^e, présence de l'entreprise Placier aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA), présence de la Fondation du patrimoine aux JEMA et aux JEP.

En dépit d'une météo souvent compliquée, les grands rendez-vous ont été à nouveau plébiscités : Journées européennes des métiers d'art (5-6 avril) : troisième participation, 16 exposants au Belvédère et 2 ateliers ouverts à Saint Benoît sur Loire pour initier les visiteurs à leur savoir-faire.

- **Journées européennes de l'archéologie (15 juin)** : cinquième participation délocalisée à Ouzouer sur Loire pour valoriser notamment la pierre du Débard en forêt d'Orléans, avec l'appui des partenaires (Fédération Archéologique et Historique du Loiret et service d'archéologie du département du Loiret) et de la compagnie Matiloun avec le spectacle *Sous terre* (co-organisé avec le réseau des bibliothèques).
- **Place aux Étoiles ! (26 juillet)** : montée en puissance de la quatrième édition de cette nuit des étoiles à Saint Benoît sur Loire devenu incontournable, avec une augmentation importante de la fréquentation. (voir plus loin)
- **Journées européennes du patrimoine (20-21 septembre)** : voir détail ci-après.

Sur des formats éprouvés, les animations du Belvédère ont souvent affiché complet : ateliers jeune public (nouveau : Crée ton blaze, L'abbaye en stop motion, Marine de Loire, Carnet de voyage), stage taille de pierre, apéros perchés, excursion au Pôle des étoiles et à la Galerie Capazza (Nançay) dans le cadre de « On aime, on vous y emmène ».

Les Journées du patrimoine

Avec plus de 4 000 personnes accueillies sur 11 communes et 22 sites, elles constituent la deuxième manifestation d'initiative communautaire en termes de fréquentation. Chargé de leur coordination, le service privilégie l'ouverture de sites habituellement fermés et propose des nouveautés chaque année.



Commune	Site	Fréquentation
DAMPIERRE EN BURLY	Nouveau ! Château de Dampierre Visite guidée le vendredi par son propriétaire Claude de Ganay.	70 élèves
GERMIGNY DES PRÉS	Oratoire carolingien Nouveau ! Visites guidées à la bougie par l'Office de Tourisme. Vendredi 19 et samedi 20, à 21h et 22h + 1 créneau horaire supplémentaire le vendredi à 21h30 pour satisfaire la demande	83 intéressés
	Exposition <i>Germigny d'hier et d'aujourd'hui</i> (photos et cartes postales anciennes). En visite libre sur les trois jours vendredi, samedi et dimanche	500 visiteurs
	Salle du conseil municipal + auvent de l'oratoire. Samedi et dimanche de 10h à 18h. Nombreuses animations durant le week-end.	300 personnes
ISDES	Conférence sur la tarte Tatin par le GRAHS Vendredi à 19h à la salle des fêtes	45 personnes
	Église ND-de-l'Assomption Dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h : accueil commenté par Les amis du patrimoine d'Isdes. Fiche d'aide à la visite (extrait de l'ouvrage Patrimoine religieux en Val de Sully).	26 personnes
LES BORDES / OUZOUEUR SUR LOIRE	Nouveau ! Carrefour de la Résistance Visites guidées "Le carrefour de la Résistance - Aux sources de la mémoire" le samedi et le dimanche par l'association des familles des anciens et amis du maquis de Lorris.	24 visiteurs (Dimanche matin : pluie)
LION EN SULLIAS	Nouveau ! Domaine des Grands Oiseaux Dimanche : 2 visites guidées à 14h et à 16h menées par un historien local Gilles Lepeltier.	55 intéressés
SAINT BENOÎT SUR LOIRE	Marine de Loire au hameau du Port Samedi et dimanche de 14h à 18h : diverses activités : jeux en bois, atelier de façonnage de noeuds marins, découverte de la maquette et présentation de pêche avec filet barrage, le projet du futur bateau, ... par l'association l'Armada.	Marine de Loire : 40 visiteurs (10 le samedi / 30 le dimanche)
	Le Belvédère Samedi et dimanche de 10h à 13h et de 14h30 à 18h : entrée libre et gratuite + Atelier de calligraphie.	Le Belvédère : 254 visiteurs
	La conférence La Loire portant bateaux : dimanche à 10h30 dans la salle pédagogique du Belvédère. Rendez-vous proposé par le réseau des bibliothèques du Val de Sully et animé par Yves Lecoeur, agrégé et docteur en histoire contemporaine. + vente de l'ouvrage <i>La Loire portant bateaux</i> - le défi de la navigabilité XVIII ^e -XX ^e siècle & dédicace.	La conférence : 15 personnes
	Nouveau ! L'orgue de l'abbatiale Dimanche à 14h, 15h30 et 16h (jauge limitée à 10 pers.). Visites guidées par l'organiste Sophie Sornicle. Accès privilégié au 1 ^{er} étage de la tour-porche.	L'orgue de l'abbatiale : 35 visiteurs
	La basilique Visites guidées par les moines samedi (14h45) et dimanche (15h15).	La basilique : 200 personnes
	Sainte-Scholastique Nouveau ! Ouverture exceptionnelle autorisée par les moines ! Dimanche de 14h30 à 18h. Visites commentées par Augustin Labrette + fiche d'aide à la visite (extrait de l'ouvrage Patrimoine religieux en Val de Sully).	Sainte Scholastique : 102 curieux
	Nouveau ! Balade et initiation au dessin Dimanche de 10h à 12h initialement prévu dans le bourg par Jean-Marie Dudillieu. En raison de la pluie, 2 sites couverts retenus "à croquer" dans les carnets de voyage : l'ancienne chapelle de la mairie + le Belvédère.	Initiation : 10 personnes
SAINT FLORENT	Château de Beaulin Samedi à 15h : spectacle dans le parc du château : le jardin aux oiseaux par la compagnie Chanteurs d'oiseaux. (tarif unique : 5€)	120 personnes
SAINT PÈRE SUR LOIRE	Église Saint-Pierre Ouverte au public durant les 2 jours en accès libre. Fiche d'aide à la visite (extrait de l'ouvrage Patrimoine religieux en Val de Sully). Installation d'une bannière sur la balustrade du porche.	140 visiteurs
SULLY SUR LOIRE	Le château de Sully Nombreuses animations pendant le week-end. Tarif unique préférentiel à 5€ Expo Les lanternes des morts Samedi et dimanche de 10h à 18h au centre F. Kuypers. Visites libres et commentées au fil de l'eau par l'association Culture et Patrimoine dans le Sullias. Musée Helyett / L'Arcatène Découverte du musée et ouverture exceptionnelle de l'ancienne usine en sous-sol. Samedi et dimanche de 10h à 18h : visites commentées par Bruno Herpin.	Le chateau de Sully : 1382 visiteurs Expo les lanternes : 30 personnes Musée Helyett : 500 visiteurs
VIGLAIN	Eglise Saint-André Dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 17h : entrée libre, accueil commenté par les bénévoles + animations pour les enfants avec le prêt de la maquette pédagogique du Belvédère.	200 visiteurs
VILLEMURLIN	Nouveau ! Portes ouvertes de la mairie Dimanche de 9h à 16h : élus et bénévoles de la commune ont accueilli les curieux à la mairie pour découvrir diverses salles + bureau de la Maire + patrimoine local dont les fameuses échelles bleues ! Rallye-photo.	22 visiteurs
TOTAL	Environ 4 162 personnes	



Saison culturelle

Pour la première fois, la saison a débuté par deux nouvelles formes de spectacles, d'abord l'Amicale de Saint-Père a ouvert la saison le 1^{er} février à Sully avec son nouveau spectacle *Sacré Anatole*. Puis le Comedy club par L'Orléans comedy organisé Aux trois fûts, grand succès, affichant complet quelques jours après l'annonce de sa date. La saison 2025 a aussi permis de retrouver deux rendez-vous initiés en 2023 : un ciné-concert au cinéma *Le Sully* en début de saison et La Guinche, événement trad festif et dansant en novembre. Les Concerts de l'oratoire ont bénéficié de retours enthousiastes du public, que ce soit pour le swing cajun de Cocodri, les envolées lyriques et musicales d'Azadi, ou pour le concert de magie mentale de la compagnie Raoul Lambert. Après les succès de Baptiste Lecaplain (2022), Pierre de Maere (2023) ou encore de Gérémy Crédeville (2024), le temps fort de la programmation aurait dû être le concert de la chanteuse Stéphane, malheureusement annulé pour cause de maladie de l'artiste le 10 octobre.

Côté création, la compagnie Wonderkaline a travaillé sur son spectacle *Le Fleuve ambulante* dans le cadre d'une résidence à Lion en Sullias. Le projet *Le Son des voiles* créé par la compagnie systemic que nous avons accompagnée en 2024 a pu voir le jour le 10 mai à bord du bateau-scène mis à l'eau à Saint Père sur Loire jusqu'à Saint Benoît sur Loire. Enfin le projet inter-service La scène est à vous, une scène ouverte aux amateurs du Loiret, s'est tenue en décembre pour sa deuxième édition, réunissant chanteurs et musiciens avant un Sapritch, artiste professionnel, pour une one man conférence *I Feel Good*.

Au titre des partenariats, le service a également traité les demandes adressées à la Communauté de communes par huit associations du territoire, au titre de l'animation culturelle, pour un montant total de 10 537,31 €.

PACT

Le service coordonne les différents niveaux de programmation à l'œuvre sur le territoire : spectacles et concerts programmés en propre (en 2025, **12 représentations et 2 cinémas de plein air**, hors *Place aux étoiles !*), propositions des bibliothèques, de l'école de musique, des municipalités et associations du territoire. Depuis 2018, cette coordination s'inscrit dans le cadre d'une convention PACT avec la Région Centre-Val de Loire. En vue de la saison 2026, le dossier de subvention PACT a été soumis au conseil communautaire le 25 novembre et transmis à la Région le 28. Il repose sur un budget artistique prévisionnel de 194 429 € correspondant aux manifestations de **3 services communautaires et 8 partenaires locaux (2 communes, 6 associations)**.

Communication et attractivité

Avec une périodicité annuelle, la plaquette de saison a été éditée à **4 000 exemplaires**. Bien relayée dans les médias locaux (articles dans la presse, interview France Bleu), la communication de saison a aussi reposé sur des achats d'encarts dans les journaux et de posts sponsorisés sur Facebook.

Spectacle	Organisation	Lieu	Date	Fréquentation
Sacré Anatole par Amicale de Saint-Père	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	1 ^{er} février	148
Ciné-concert Laurel et Hardy par Le Bruit de la pellicule	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	2 mars	60
Comedy club par l'Orléans Comedy	Service culture-patrimoine*	Saint Père sur Loire	14 mars	100
Maña par Manolo Alcantara	Service culture-patrimoine*	Saint Benoît sur Loire	5 avril	200
Le Fleuve ambulant par Wonderkaline	Service culture-patrimoine*	Lion en Sullias	25 avril	25
Les Bâches ouvertes Ligne de fuite	La Gare 126**	Les Bordes	27 avril	165
Le Son des voiles par Systemic	Trad'aMuse *	Lion en Sullias	10 mai	NC
Des Bâches et du Son	Service culture-patrimoine*	Saint Père sur Loire Saint Benoît sur Loire	10 mai	300
Sous terre par Matiloun	La Gare 126 **	Les Bordes	24 mai	186
Concert et ciné plein air	Service culture-patrimoine*	Ouzouer sur Loire	15 juin	70
Concert de l'oratoire 1/4 Cocodri	Commune de Germigny-des-Prés **	Germigny des Prés	28 juin	NC
Ciné plein air : Les Petites victoires	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	29 juin	85
Concert de l'Oratoire 2/4 Azadi	Service culture-patrimoine*	Bray-Saint Aignan	4 juillet	45
Ciné plein air : Princesse Mononoké	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	5 juillet	90
Place aux étoiles ! : spectacles de rue	Service culture-patrimoine*	Guilly	11 juillet	100
Concert de l'oratoire 4/4	Service culture-patrimoine*	Saint Benoît sur Loire	26 juillet	4000
L'Été musical de Sully sur Loire	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	3 août	140
Le jardin aux oiseaux par Chanteurs d'oiseaux	Association Eté musical **	Sully sur Loire	10, 17, 24 et 31 août	223
Concert de Stéphane	La Gare 126 **	Les Bordes	28 septembre	192
Les bâches automnales	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	10 octobre	annulé
La Guinche : La Cigüe	La Gare 126 **	Les Bordes	12 octobre	60
La scène est à vous : Sapritch	Service culture-patrimoine*	Viglain	22 novembre	72
Concerts pour les scolaires	Service culture-patrimoine*	Ouzouer sur Loire	6 décembre	50
	Jeunesses musicales de France*	Sully sur Loire Châteauneuf sur Loire	Plusieurs dates	NC

* avec le soutien du PACT

**soutien du PACT et de la CC

Total manifestations organisées par le service : Env. 5605
Total événements culturels soutenus par le service : 823 hors concerts JMF

TOTAL GÉNÉRAL : 6 431 (2 481 hors Place aux étoiles)

Zoom sur... **Place aux étoiles !**

La quatrième Nuit des étoiles, s'est tenue le 26 juillet à Saint Benoît sur Loire. Après trois éditions réussies, il s'agissait de conforter cet événement dédié à l'espace et ses imaginaires, avec le soutien de l'Union européenne (LEADER), de la Région Centre-Val de Loire (PACT) et du Département du Loiret. Et c'est chose faite ! Avec environ 4000 personnes, cette manifestation devient la plus importante de la saison culturelle en terme de fréquentation.

Si l'observation du ciel reste au cœur de l'événement, avec le concours de l'astro-club d'Ouzouer, son versant artistique a été consolidé avec le spectacle acrobatique *Culbuto* (2 représentations à la prairie), la conférence d'Astronophiles à la salle polyvalente, le manège La Grande houle place de l'université, le mini concert d'orgue, le spectacle de danse participatif *Hit Hip pop Classic Parade* devant l'abbaye, les concerts de Saxonium place Saint-André, la déambulation *Station 1903, Un Os dans le cosmos* parking de l'Abreuvoir, et la grande parade lumineuse de la compagnie Remue-ménage suivie des lanternes par Les Rémouleurs. Pas de pluie mais un ciel ayant du mal à se dégager pour une pleine observation du ciel qui n'a pas empêché le public de venir très nombreux : 4 000 personnes estimées (1 500 en 2024) et plus de 2 000 repas servis (contre environ 1 000 en 2024).



Légendaire - Place aux étoiles, Cie Remue-Ménage - 26 juillet 2025



Pour résumer

15 000 participations
sur les actions portées
ou accompagnées
par le service

Patrimoine

5 333 visiteurs au Belvédère
4 000 curieux aux Journées du
patrimoine

2100 participants aux Journées
des métiers d'art
180 visiteurs à la Journée de
l'archéologie

Saison culturelle

16 représentations dans
10 communes : **1605 spectateurs**
42 artistes reçus, 12 spectacles
soutenus : 823 spectateurs
Place aux étoiles !

4 000 participants
21 propositions, 11 compagnies
reçues.

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Réparties sur le territoire pour permettre à chaque habitant d'avoir une bibliothèque à moins de 15 minutes de son domicile, les onze établissements du Val de Sully fonctionnent en réseau grâce à un règlement intérieur commun, un système informatisé de gestion des bibliothèques et une navette qui assure la rotation des collections. Selon une politique documentaire globale, les bibliothèques et médiathèques mettent à disposition du public des supports variés : livres, revues, partitions, documents sonores, documents vidéo (DVD), jeux vidéo, jeux de société, tablettes, liseuses et livres numériques. Equipe composée de 15 professionnels et d'environ 40 bénévoles.

MISSION 1

> Accueil du public

3 484 abonnés actifs (-3% par rapport à 2024) dont 593 nouveaux inscrits (-15%).

65 297 prêts au total (-10%) :

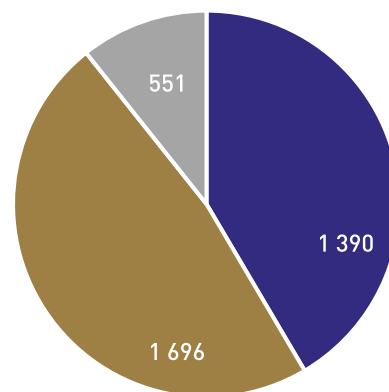
57 319 prêts pour les particuliers (-12%) ;

7 948 emprunts pour les groupes (+3%).

Des abonnés actifs

Le réseau compte 3 484 inscrits actifs dont 3 115 habitants des communes du territoire soit 13 % de la population du Val de Sully (-0.5%).

- 62 lecteurs habitent Bouzy la Forêt
- 34, Saint Martin d'Abbat
- 40, Châteauneuf sur Loire
- 14, Tigy
- et 26, Gien.



■ 0 - 14 ans ■ 15 - 64 ans ■ 65 ans et +
24 abonnés n'ont pas souhaité préciser leur âge.

Le réseau des bibliothèques compte onze sites.

Commune d'implantation	Superficie	Amplitude horaire hebdo	Nb jours ouverture annuel	Personnel (en etp)	Nb documents	Nb inscrits actifs	Nb prêts particuliers	Nb prêts Collectivités
Les Bordes	234 m ²	17h30	200	2.05	9221	528 (-3%)	8064 (-11%)	919
Bray-Saint Aignan	83 m ²	8h30	153	0.62	5842	224 (-6%)	3095 (-10%)	473
Guilly	68 m ²	3h	88	0.23	3 191	46 (-5%)	728 (0%)	570
Neuvy en Sullias	26 m ²	10h30	150	0.48	2 504	248 (-1%)	3546 (-25%)	225
Ouzouer sur Loire	377 m ²	19h30	202	3.27	16012	977 (-1.5%)	16127 (-6%)	1600
Saint Aignan le Jaillard	32 m ²	7h30	150	0.35	2660	86 (-2%)	1087 (-15%)	327
Saint Benoît sur Loire*	228 m ²	16h30	176	2.19	10346	493 (-4%)	7905 (-35%)	960
Saint Père sur Loire	115 m ²	10h	138	0.54	5588	139 (+1.5%)	4023 (-5%)	532
Sully sur Loire	195 m ²	16h	150	2.11	11652	515 (-5%)	9248 (-11%)	1341
Vannes sur Cosson	143 m ²	6h	94	0.76	5328	112 (-2.5%)	2025 (-8%)	479
Viglain	50 m ²	6h15	138	0.62	2957	116 (-5%)	1389 (-25%)	520

Définitions :

Superficie = espaces publics + espaces de travail

Heures d'ouverture hebdomadaire = hors accueils scolaires

Personnel en ETP = bénévoles + salariés

Nombre de documents mis à disposition (périodiques et documents MDL inclus L) = au 31/12/2025

Nombre d'inscrits actifs = individuels ayant une inscription valide en au 31/12/2025

* Site fermé 3 semaines pour travaux.

> L'équipe

Au 31.12.2025

- 13,7 etp
- 38 bénévoles (sites de Vannes sur Cosson (3), Guilly (6), Les Bordes (2), Bray-Saint Aignan (3), Viglain (9), Saint Aignan le Jaillard (10), Ouzouer sur Loire (2), Saint Benoît sur Loire (3) et Saint Père sur Loire (1))

Les agents du réseau assurent les trois missions (accueil du public, gestion des collections et actions de médiation) ; l'activité des bénévoles se concentre essentiellement sur la mission d'accueil du public.

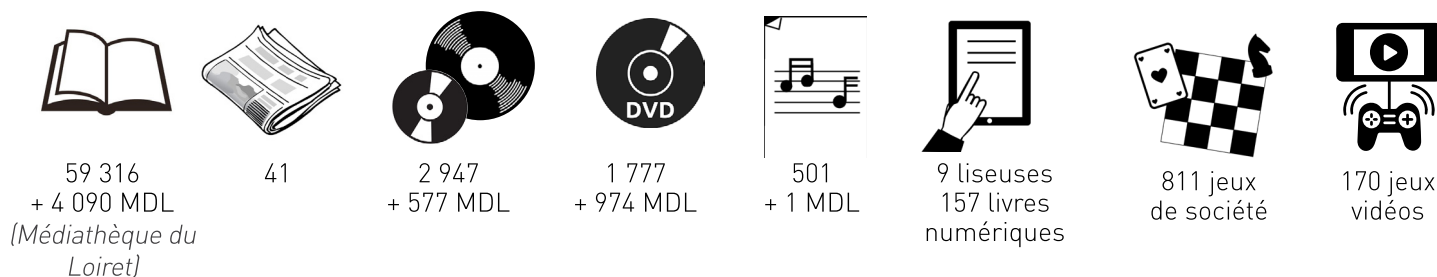
> La commission culture/patrimoine/tourisme

Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais vice-président.






MISSION 2

> Les collections

• Les documents disponibles



• Des acquisitions et des éliminations

							
+ 1 341 adulte 1 262 jeunesse	318 adulte 274 jeunesse	19 adulte 6 jeunesse	44 adulte 32 jeunesse	-	-	23	114
- 979 adulte 707 jeunesse	410 adulte 364 jeunesse	3 adulte 4 jeunesse	3 adulte 1 jeunesse	-	-	7	0

MISSION 3

> les actions de médiation

Des actions récurrentes : p'tites histoires (21 séances en 2025), à vous de jouer (7), ateliers (20), bébés lecteurs (29)

Des actions ponctuelles :

2 spectacles jeunesse (complets) :

- Plume (2 sessions)
- Le jardin de Willy

1 week-end jeux vidéo (474 visiteurs)

1 été marqué par le succès des ateliers proposés lors de Place aux étoiles ! (environ 199 visiteurs) et des animations lors de Sully plage (217 personnes).

Participation du public aux animations sur l'année 2025 :
1 222 adultes et 1 383 enfants.



Zoom sur...

Le questionnaire d'accueil

Dans un souci permanent d'amélioration des pratiques, l'ensemble de l'équipe a suivi une formation sur le thème de l'accueil en mars 2025. Suite à celle-ci, un groupe de travail s'est constitué pour mettre en place une charte d'accueil. La première étape a été de questionner le public sur l'accueil actuel au sein du réseau des bibliothèques.

Le retour des 235 questionnaires représente plus de 12% de la population sondée. Le public est plutôt satisfait des locaux, cependant quelques-uns regrettent la vétusté de la bibliothèque à Sully sur Loire et l'exiguïté de celle à Neuvy en Sullias. Les services et les collections correspondent aux attentes, des souhaits ont été formulés sur davantage d'actions de médiation ainsi que plus d'ouverture les mercredis après-midi. Enfin, les retours sur l'accueil humain sur l'ensemble du réseau est très positif. Prochaine étape, la rédaction de la charte.

Le conventionnement CAF

Depuis 2021, un fonds de jeux de société a été développé. A l'origine, uniquement en jeu sur place à l'occasion de rendez-vous dédiés, ils sont désormais empruntables par les abonnés à hauteur de 2 jeux pour 3 semaines.

Ce fonds rencontre un vif succès avec environ 2 000 prêts par an et un taux de rotation supérieur à 2. Cela signifie que chaque jeu a été emprunté au moins 2 fois en 2025.

Des jeux mis à disposition, des actions de médiation et du conseil sont proposés dans les bibliothèques. En ce sens, depuis le 1^{er} janvier 2025, en raison de son implication en tant que ludothèque, le réseau des bibliothèques bénéficie d'un conventionnement CAF (à hauteur de 10 € par heure de fonctionnement).



Pour résumer

3 484 abonnés actifs
dont **3 115** habitants les
communes du territoire

65 297 prêts au total

dont **57 319** pour les
particuliers et

7 948 pour les groupes



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique a pour principal objectif de former des amateurs et pour orientations :

- la diversification des disciplines au sein de l'établissement (musique, théâtre, musiques actuelles, MAO...)
- le développement du partenariat avec l'Education Nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle
- le renforcement des liens avec les pratiques amateurs du territoire.

MISSIONS

> **Éducation** : des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus, tels que définis au BO du Ministère de la Culture (annexe du 15 décembre 2006)

> **Éducation artistique et culturelle** missions privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement (interventions en milieu scolaire et Orchestre à l'école),

> **Développement des pratiques** artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

> **Diffusion des productions** liées à son activité pédagogique.

RETOUR SUR 2025

Diversification des actions

Cela passe par l'ouverture à de nouvelles pratiques, l'adaptation aux besoins variés du territoire et la création d'activités plus transversales.

C'est dans cette dynamique qu'a été mise en place une résidence autour des musiques actuelles, plus particulièrement centrée sur les musiques métal. Cette démarche a donné lieu à un week-end de travail assorti d'une soirée-concert en octobre, puis à une restitution lors du traditionnel week-end musiques actuelles de mai.

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- Un directeur
- 17 enseignants
- 4 sites d'enseignement
- 16 communes (milieu scolaire)
- 265 élèves

> La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 26 élus et est animée par Alain Mottais qui la préside.

Renforcement des collaborations

Plusieurs collaborations avec d'autres services, culturels, éducatifs ou sociaux, afin d'inscrire son action de manière plus cohérente et plus visible dans le bassin de vie.

Ainsi se développent des projets avec les bibliothèques (lecture et musique), les services culture et jeunesse (projet *Au Son des voiles*), et d'autres partenaires du territoire (Harmonie de Sully par exemple).

Réflexion sur l'attractivité

En parallèle, une réflexion structurée — en lien direct avec l'ensemble de ces projets — s'est engagée autour de l'attractivité : comment rendre l'école plus accessible, lisible et accueillante, tout en tenant compte des spécificités économiques, démographiques et géographiques du territoire ?

Cette dynamique conduit naturellement à interroger le rôle de l'enseignant : dépasser la simple transmission en cours pour devenir un véritable acteur culturel du territoire, capable d'impulser des projets, de fédérer des publics et d'accompagner des pratiques musicales sous des formes diverses.

L'ensemble de ces démarches vise à conforter la place de l'école de musique au cœur du Val de Sully, en affirmant pleinement sa mission artistique, éducative et citoyenne.

Milieu scolaire

L'année 2025 marque également la reprise de la collaboration entre l'école de musique et le Collège Maximilien de Sully. Quatre enseignants de l'école interviennent dans le cadre de l'**Orchestre au collège**, désormais sur quatre pupitres : flûte, cuivres, guitare et basse et percussions.

Cette reprise d'intervention permet de renouer avec une dynamique de pratique collective au sein de l'établissement, de renforcer le lien avec les jeunes du territoire et de consolider les passerelles entre enseignement général et enseignement artistique.

Pour l'année 2025, les **interventions en milieu scolaire** se poursuivent dans les écoles élémentaires.

- Interventions dans le cadre du conventionnement CMR à Ouzouer sur Loire, Sully sur Loire, Saint Florent, Dampierre en Burly, Bray-Saint Aignan (site de Saint-Aignan) et Guilly.
- Interventions de Laure Guecquière (dumiste en milieu scolaire), enseignante à l'école de musique à Saint Aignan le Jaillard, Les Bordes, Saint Père sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Germigny des Prés, Bray-Saint Aignan (site de Bray), Lion en Sullias, Bonnée, Neuvy en Sullias, Viglain et Vannes sur Cosson.

Réalisations 2025

Enfin, l'année 2025 est particulièrement fertile en réalisations (auditions, concerts et autres événements) avec pas moins de 27 dates programmées sur le dernier trimestre scolaire.

L'école de musique a ainsi consolidé son parcours de projets et de rendez-vous artistiques, portée par une dynamique de travail qui s'est intensifiée au fil des mois.

Dimanche 2 février – Concert Brassens

Samedi 29 mars – Concert des enseignants à Sully sur Loire

Weekend des 3 et 4 mai – Concert des ateliers de musiques actuelles

Dimanche 25 mai – à Ouzouer, concert de l'ensemble de flûtes des écoles de musique de Briare, Gien, Montargis et Val de Sully.

Mardi 17 juin – Orchestre junior et chorale enfants à Saint Benoît sur Loire

Mercredi 18 juin – Classe théâtre à Ouzouer

Samedi 21 juin – Représentation scolaires à Saint Aignan le Jaillard

Samedi 28 juin – Participation de l'atelier jazz au festival de Souvigny en Sologne

Mardi 1^{er} juillet – Spectacle scolaires à Bonnée

Samedi 18 octobre – Concert des classes de FM avec l'Harmonie de Sully sur Loire

Dimanche 29 novembre – rencontre entre la classe de saxophone et le Bagad Ster Glaz

Dimanche 7 décembre – concert du trio Intermezzo



PETITE ENFANCE

ENFANCE

Equipe Troll Ball

Le service Petite enfance - Enfance propose des modes d'accueil pour les enfants de 0 à 11 ans. Il gère deux établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants parents et les accueils de loisirs ouverts les mercredis et lors des vacances (à destination des enfants de 3 à 11 ans).

MISSIONS

> Accueillir les enfants de 0 à 3 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les jeunes enfants dans leur autonomie
- Proposer une organisation et des temps d'éveil en cohérence avec le projet éducatif

> Accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s

- Valoriser et soutenir la parentalité
- Proposer un lieu de sociabilisation de l'enfant
- Informer les familles à la recherche d'un mode de garde
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants
- Proposer des ateliers d'éveil et des moments de rencontres afin que les assistantes maternelles échangent sur leurs pratiques

> Accueillir les enfants de 3 à 11 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et dans la réalisation de leurs projets
- Proposer une organisation et des activités en cohérence avec le projet éducatif

Structures

Crèche à Sully sur Loire :

jusqu'à 59 enfants

Crèche à Ouzouer sur Loire :

jusqu'à 30 enfants



Lieu d'Accueil Enfants Parents :

ouvert les mardis matin hors vacances scolaires. Accueil des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte référent

Relais petite enfance guichet unique

permanences à Sully sur Loire et Ouzouer sur Loire et ateliers d'éveil en itinérance sur le territoire



6 structures ouvertes tous les

mercredis : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly, Les Bordes, Villemurlin, Neuvy en Sullias

3 structures ouvertes toutes les vacances : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Dampierre en Burly

3 structures ouvertes partiellement pendant les vacances : Les Bordes, Villemurlin et Neuvy en Sullias



ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- 1 responsable de service
- 1 coordinatrice petite enfance
- 1 coordinatrice enfance
- 1 secrétaire

Petite enfance

- 2 directrices de crèches
- 2 directrices adjointes
- 23 professionnelles auprès des enfants
- 3 agents polyvalents
- 2 responsables du relais petite enfance guichet unique

Enfance

- 11 directeurs de centre de loisirs
 - 42 animateurs et 1 agent polyvalent
- dont : 9 agents mis à disposition par les communes
12 agents titulaires employés par la Communauté de communes
- 46 agents saisonniers

> La commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse

Composée de **26 élus** et présidée par Lucette Benoist, vice-présidente en charge des affaires sociales, **la commission s'est réunie 6 fois** en 2025. En moyenne, 7 élus ont participé à ces temps d'échange et de propositions. Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont présenté les actions menées au sein de leur structure. Une commission a été dédiée à la rencontre des infirmières puéricultrices de la PMI (Protection Maternelle Infantile), partenaire important du service.



Les commissions se sont déroulées dans plusieurs structures, permettant de réaliser des visites des locaux (accueil de loisirs Sully sur Loire et St Benoît sur Loire, crèches à Sully sur Loire et Ouzouer sur Loire et chantier de l'ALSH Sully sur Loire).

L'année 2025 fut marquée par le renouvellement de la CTG (Convention territoriale Globale), celle-ci a une vision sur le territoire de la politique petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et accès au numérique. La commission a été sollicitée pour participer aux travaux et suivre l'évolution de ce renouvellement.



Le projet éducatif du service

Il reflète les valeurs qui seront déclinées sur les structures.

SOCIALES

Bien vivre ensemble dans le respect.

Échange et communication avec les familles.

Mixité : sociale, intergénérationnelle, garçons/filles...

Partage, tolérance et solidarités.

Acceptation des différences et accueil du handicap.

À l'attention des **familles** :

- > **accès large** de nos services
- > valorisation de la **parentalité**

Apprentissage de la vie en collectivité.

Respect des autres, des règles et «notion d'engagement». Développer les valeurs citoyennes.

Ouverture d'esprit et communication positive.

TERRITORIALES

Partons à la découverte de nos communes.

Développement de l'esprit citoyen et implication dans les événements locaux : fêtes, vie associative...

Connaissance et respect de notre environnement, de la nature et des bienfaits de l'activité physique.

CULTURELLES

Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : **éveil musical, livres...**

Favoriser la culture dès le plus jeune âge.

Découverte du patrimoine local proche.

Partage et échanges culturels.

ÉDUCATIVES

« Apprendre » à jouer ensemble.

Droit à la déconnexion (écrans, portables...).

Valorisation des temps ludiques, de loisirs. Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

L'enfant « Acteur », « Auteur » de ses loisirs. Notion de projet de jeunes.

Développement de la responsabilisation et de l'autonomie, choix laissés à l'enfant.

Droit de rêver, imaginer, se poser, se reposer...

RETOUR SUR 2025

0-3 ans

• Crèche à Sully sur Loire

92 enfants

différents accueillis

• Crèche à Ouzouer sur Loire

51 enfants

différents accueillis

> Un groupe de travail petite enfance : professionnelles des deux crèches et du relais petite enfance se réunissent plusieurs fois par an afin de définir un planning d'évènements communs et de réfléchir sur des thèmes en lien avec les pratiques professionnelles.

• Lieu d'accueil enfant parent

> **44 enfants** différents accueillis

> **40 familles** accueillies, qui ont échangé autour de différents thèmes : l'allaitement/sevrage, le sommeil, les différences culturelles, l'entrée à l'école maternelle

• Relais petite enfance

> renseignements individuels, physiques ou téléphoniques :

34 assistantes maternelles et 476 familles

> ateliers d'éveil : **102 enfants**

ont participé aux ateliers.

> Mise en place de temps de rencontre destinés aux assistantes maternelles (hors temps de présence des enfants) : soirée autour de l'alimentation du jeunes enfant, ateliers bricolage.

> Ateliers d'éveil sur inscription afin de permettre à chaque professionnelle et enfant de bénéficier au moins une fois par semaine des ateliers proposés sur l'ensemble du territoire, et de garantir la sécurité de chacun.

Déploiement de la mission renforcée du RPE guichet unique :

Unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire, il propose un rendez-vous afin de cerner leur besoin, leur présenter l'offre d'accueil existante et les accompagner dans le choix de la solution la plus adaptée.

> Réalisations 2025

Un **projet intergénérationnel** porté par les professionnels de la crèche (Sully sur Loire) a vu le jour cette année. Les enfants se rendent deux fois par mois à l'EHPAD de Sully sur Loire pour un temps de rencontre, de partage et d'échange avec les résidents. Au programme : motricité douce, chansons, goûter, sourires et rires. Au mois de juin, un petit groupe de résidents est venu jusqu'à la crèche pour partager un goûter réalisé par les enfants et les professionnels.

Un projet musique a débuté en fin d'année à la crèche (Ouzouer sur Loire) et au relais petite enfance en partenariat avec l'école de musique. Thomas, professeur de percussions, est venu pour une première séance sur ces deux structures afin de faire découvrir les instruments aux enfants.

Des **journées thématiques** : comme à la "ferme", carnaval et la semaine du goût.

3-11 ans

• **Deux séjours ont été organisés durant l'été.** Un premier séjour « Loire à vélo » de 5 jours, durant lequel 10 enfants ont parcouru 98 kms de Sully sur Loire à Boulleret. Le deuxième séjour de 3 jours à l'étang de la Vallée avait pour thème « sport et nature », 10 enfants ont pu participer aux activités : course d'orientation, canoë et accrobranche.

• **Un projet sport/vélo** a été développé à l'ALSH de Dampierre en Burly pour les plus grands sur les mercredis : parcours et balades en vélo et découvertes d'activité sportives dont le canoë, le paddle, ...

• **Des partenariats intergénérationnels** avec des lieux accueillants des personnes âgées (EHPAD de Saint Benoit sur Loire et « Age et vie » aux Bordes) où personnes âgées et enfants ont pu participer ensemble à des ateliers cuisine, des jeux de société, jeux en bois...

• **Création d'un jardin potager** à l'ALSH de Neuvy en Sullias

• **Des inter-centres ont été organisés sous plusieurs formes:** Challenge autour du land art, initiation pêche et nuitée, nuitées dans un ALSH, olympiades.

• **Des initiations à des activités sportives par des professionnels :** hand avec le handball club d'Ouzouer, basketball avec Sully basket, tennis avec un professeur de Saint Benoit sur Loire, sports innovants avec l'association Sport ensemble, twirling bâton avec une éducatrice de Gien, voile avec le Cercle de voile du Centre.

• Des activités : sportives, de construction, manuelles et créatives, cuisines, culturelles et ludiques ainsi que des ateliers Snoezelen et bacs sensoriels

• De nombreuses sorties sur le territoire et ses alentours : accrobranche, baignades, visites de châteaux (Sully sur Loire, la Ferté Saint Aubin, Gien, la Bussière...), visite de la chocolaterie de Neuville aux bois.

Des rencontres et visites à la découverte de la faune et la flore environnantes : ferme pédagogique, musée des abeilles, rencontres avec des apiculteurs (avec partenariat achat de miel), domaine du Ciran, domaine du Flotin, parc floral, arboretum, visite d'un verger associatif (avec partenariat achat de pommes).

> Mercredis

nombre moyen d'enfants accueillis par jour



La fréquentation stagne, cependant, les demandes ne peuvent pas toutes être honorées. Les effectifs étant limités par le taux d'encadrement, celui-ci est restreint par les difficultés de recrutement de personnel diplômé du BAFA. Aussi, de nombreuses demandes sont placées sur une liste d'attente.

278 enfants ont été accueillis les mercredis les plus fréquentés.

PETITE ENFANCE / ENFANCE

Vacances scolaires

nombre d'enfants maximum accueillis par jour

Vacances d'hiver

2023	2024	2025
192	205	231

Vacances de printemps

2023	2024	2025
180	188	230

Vacances d'été (juillet)

2023	2024	2025
282	283	289

Vacances d'été (août)

2023	2024	2025
162	129	174

Vacances d'automne

2023	2024	2025
232	238	230

Zoom sur... la crèche à Sully sur Loire

Après un peu plus d'un an de travaux, les nouveaux locaux de la crèche située à Sully sur Loire ont ouvert en février 2025. La structure peut désormais accueillir 59 enfants, la capacité d'accueil ayant été augmentée de 9 places. Les locaux ont été pensée pour le bien-être des enfants et des professionnels tant au niveau fonctionnel qu'ergonomique. Les espaces de vie des enfants comprennent une salle de vie, un dortoir et une salle de change commune. Chaque espace a accès à un extérieur.

Les axes pédagogiques définissant le projet de la structure sont les suivants : accompagner l'enfant dans son autonomie, lui permettre d'explorer librement et en toute sécurité les différents espaces, avoir accès quotidiennement à l'extérieur et au lien avec la nature.

Les travaux continuent en 2026 avec la réhabilitation du bâtiment pour ouvrir l'accueil de loisirs.



Pour résumer

+ 9 places d'accueil à la crèche

Sully sur Loire

20 600 enfants correspondent au nombre cumulé de présences en accueil de loisirs

44 familles différentes accueillies au Lieu d'Accueil Enfant parent

34 assistantes maternelles différentes ayant participé aux ateliers d'éveil

VOTRE CRÈCHE SE TRANSFORME EN...

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2025 : Phase préparatoire
NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2025 : Travaux
2025-2026 : Travaux

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant et le développement de l'enfant
- > Permettre la libre exploration éducative et de plein air
- > Favoriser les activités naturelles et de plein air
- > Encourager les échanges entre les groupes

Réhabilitation ACCUEIL DE LOISIRS

- 80 PLACES**
- 3 ESPACES DE VIE avec sanitaires et dortoirs
- ESPACES MUTUALISÉS vestiaires, cuisine et buanderie
- ESPACE DE RESTAURATION

Nouveau bâtiment CRÈCHE

- 59 BERCEAUX** soit 9 places supplémentaires.
- 4 UNITÉS DE VIE avec des salles d'activités et des dortoirs. Espaces de change et biberonnerie mutualisés.
- SALLE DE MOTRICITÉ
- ESPACE EXTÉRIEUR





ANIMATION JEUNESSE

Animation Gelblaster

La jeunesse est une compétence communautaire. Le projet éducatif vise à offrir à tous les jeunes un égal accès aux activités de loisirs.

MISSIONS

> Animer et encadrer

dans les cadres réglementaires définis par la DRAJES et la CAF, des animations en direction des publics jeunes dans un objectif socio-éducatif

> Elaborer le projet pédagogique

et les projets d'animation

> Elaborer le programme des activités extrascolaires

> Mettre en place des activités périscolaires (ouverture de salles)

> Organiser les navettes

dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations. À la demande des parents, les animateurs organisent les transports et se déplacent dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations. Ce service est gratuit.

> Préparer et organiser des séjours, des animations

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

3 agents à temps plein

- 1 coordinatrice-animatrice diplômée BPJEPS Activités physique pour tous et BAFFD
- 1 animatrice diplômée STAPS APAS (activité physique adaptée santé) et BAFFD
- 1 animatrice BAFA jusqu'en septembre 2025 puis 1 animateur diplômé BPJEPS mention judo

> La commission petite enfance – enfance - jeunesse

Composée de 26 membres, elle est animée par Lucette Benoist, vice-présidente déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance & Enfance.

RETOUR SUR 2025

En période de vacances scolaires, le service Animation jeunesse organise de nombreuses activités « à la carte » en matinée, après-midi, soirée ou en journée complète, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Vacances de fin d'année (du 02 au 03 janvier 2025)

42 participants aux 3 animations proposées

Vacances d'hiver (du 10 février au 21 février 2025)

197 participants aux 14 animations proposées

Vacances de printemps (du 7 avril au 18 avril 2025)

227 participants aux 17 animations proposées

Vacances d'été (du 7 juillet au 29 août 2025)

653 participants aux 40 animations proposées

2 Mini-séjours au lac d'Eguzon (21 au 23 juillet 2025) et (23 au 25 juillet 2025)

16 jeunes - ski nautique, bouée tractée
Nuitée sous tente au camping d'Eguzon



Mini séjour au lac d'Eguzon
Activité paddle, canoë et pédalo

Mini-séjours théâtre (29 au 30 juillet 2025)

15 jeunes - avec la compagnie Lévriers au théâtre de l'Escabeau à Briare

Nuitée sous tente au camping de Briare

Vacances d'automne (du 20 au 31 octobre 2025)

198 participants aux 15 animations proposées

Vacances de fin d'année

(du 22 décembre au 31 décembre 2025)

169 participants aux 11 animations proposées

En période scolaire, le service Animation jeunesse propose des animations au collège de Sully sur Loire et des Bordes sur le temps de la pause méridienne. Ainsi que des animations diverses (soirées à thème, sorties culturelle ...), certains vendredis soir et samedi.



Pour résumer

> 133 dossiers
d'inscription

> 1570 participants
pendant les vacances
scolaires

> 80% des jeunes
utilisent la navette

Projet Au Son des voiles : animation musicale en partenariat avec le service Culture et l'association Systemic.



Projet Au Son des voiles



Animation sportive au city stade

Zoom sur... la CTG

2025 a été l'année de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les services petite enfance, enfance et action sociale.

La CTG est une convention signée entre la CAF, la Communauté de communes et les communes signataires. Elle fixe les priorités pour les cinq prochaines années (2025-2029) en s'appuyant sur un diagnostic territorial co-construit avec les acteurs locaux, habitants, élus, professionnels et bénévoles concernés par cet enjeu.

Elle permet d'avoir une vision globale de la politique sur les champs d'intervention CAF, à savoir :

- petite enfance,
- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- accès aux droits,
- accès au numérique.

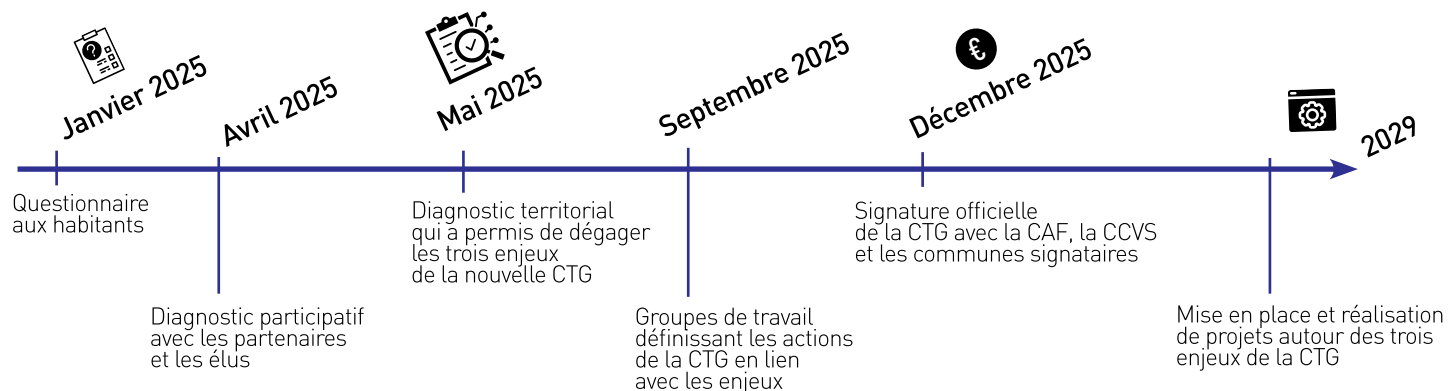
Menée sur le territoire par les chargés de coopération en lien avec les élus, les partenaires et les habitants, **la CTG porte les objectifs suivants :**

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

Elle s'inscrit donc clairement dans **une volonté partagée de renforcer les services aux familles et de favoriser l'inclusion sociale sur l'ensemble du territoire et au service de tous les habitants.** La CTG permet également d'obtenir des subventions pour des projets structurants.

Les 3 enjeux :

- L'amélioration de la lisibilité des propositions des différents acteurs du territoire à destination des familles ayant un enfant entre 0 et 17 ans
- L'accès aux démarches sociales et à l'accompagnement au numérique pour l'ensemble des habitants du territoire
- L'attractivité du territoire pour les familles et les jeunes



FRANCE SERVICES



Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : la Maison pour tous.

MISSIONS

- > Un retour du service public au cœur du territoire
- > Accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles
- > Être accueilli dans un lieu de vie agréable et convivial
- > Être accompagné dans l'utilisation d'outils informatiques
- > Accéder à des postes informatiques en libre-service



Le + : pouvoir déployer une offre de services (administratifs ou de convivialité) complémentaire.

Actions

> **Auprès des administrés :**



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- **une information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- **un accompagnement au numérique par le biais d'ateliers** visant à favoriser l'apprentissage et en développer les usages (prise en main d'un équipement informatique, création d'une adresse e-mail, et gestion des contenus numériques, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution des dossiers administratifs..)
- **une aide aux démarches** en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).

Les + de France services

Des cours d'alphabétisation

En partenariat avec le CRIA 45 pour les évaluations et l'association Emergence pour dispenser les cours à destination d'une soixantaine d'apprenants répartis en 5 groupes de niveau.

3 véhicules électriques à disposition

des administrés pour faire face à une difficulté de mobilité en faveur de l'insertion professionnelle et sociale : rendez-vous médical, avec la Maison du Département, au tribunal...

La borne Espace Service Public

permet de s'entretenir avec un professionnel des 5 organismes (CAF, CPAM, CARSAT, Maison de la justice et du droit et l'ADIL) en visio sans avoir à se déplacer dans leur structure.



> Auprès des partenaires :

Il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État qui ont signé la convention.

On compte **12** partenaires nationaux :

La Direction Générale des Finances Publiques

France Titre (ANTS)

Le Ministère de la Justice (Point Justice)

La Poste

France travail

La Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF)

L'assurance maladie (CPAM)

L'assurance retraite (CARSAT)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

France Rénov

Chèque énergie

Le service déploie son réseau partenarial tout au long de l'année pour compter en fin d'année une quarantaine de partenaires (institutions, entreprises, agences intérimaires, organismes de formation, associations...) que la Maison pour tous accueille sur des permanences régulières ou ponctuelles.



Organisme	Service	Jour de présence	Heure de présence	Modalités
ADIL info	Logement	1 ^{er} lundi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 62 47 07
ADIL juridique	Aide juridique	3 ^e lundi du mois	14h - 16h30	
ADS	Agence Départementale des Solidarités	1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois	9h - 12h30 13h30 - 17h	Sur rendez-vous 02 38 05 23 23
AEP	Accompagnement éducatif à la parentalité	Un fois par mois le lundi*	13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 02 38 55 50 10
Appui santé Loiret		Tous les mercredis sauf vacances scolaires	9h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 51 13 76
CAF	Allocations familiales	Tous les lundis sauf vacances scolaires	9h20 - 12h30 13h30 - 16h	Sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr
CARSAT retraite		Tous les vendredis	9h15 - 12h 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 3960
CARSAT social		Tous les jeudis et, les semaines impaires, le mercredi	9h - 17h	
CIDFF	Droit des femmes et des familles	Le mardi des semaines impaires	14h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 77 02 33
CRIA 45	Illettrisme analphabétisme	Une fois par mois le mercredi*	9h - 12h30 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 02 21 76 01 72
DIMA	Dispositif d'Intervention Mobile en Addictologie	Le mercredi des semaines paires	9h - 12h30 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 02 38 60 57 03
ERL	Espace ressource logement	2 ^e lundi du mois	13h30-17h30	Sur rendez-vous au 02 38 05 00 24
France Travail	Emploi	Un fois par mois le vendredi*	9h - 12h30 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 02 21 76 01 72
Humando	Agence d'insertion	Tous les jeudis après-midi	13h30-18h	Sur rendez-vous au 07 65 18 81 84
Mission locale	Accompagnement 16 - 25 ans	2 ^e et dernier mardis du mois	9h - 17h30	Sur rendez-vous 02 38 67 25 62
SoliHa	Logement	1 ^{er} et 3 ^e lundis du mois	10h-12h	Sans rendez-vous 02 38 77 84 89
Secours Catholique	Accueil, écoute et accompagnement	Tous les jeudis	9h30-12h	Sans rendez-vous 06 82 78 88 16

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- 1 responsable France services
- 1 conseillère France services
- 2 conseillers numériques
- 1 agent d'accueil en contrat Parcours emplois compétences (PEC) débutant en janvier 2025

> La commission

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. Des sous-groupes accompagnés des partenaires concernés se réunissent en fonction des dossiers à traiter.

Zoom sur... France services

Des entretiens individuels : avec les agents France services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de premier niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)

Des conseillers numériques : proposent et animent des ateliers ou activités de médiation numérique gratuits pour tous, accompagnent les usagers vers l'autonomie, notamment dans la réalisation de démarches administratives.

Des entretiens individuels avec des partenaires : CAF, CARSAT, CIDFF, France travail, Mission locale, SOLIHA, DIMA, AIDAPHI, ADIL ...

Des informations collectives : Randstad – Saint Gobain, Emergence formation, INFREP, ADIE...

Des formations : visa bureautique, BAFA...

Un réseau partenarial riche et diversifié en déploiement constant qui représente un véritable atout au service de la population.



Les Rendez-vous de l'emploi

RETOUR SUR 2025

14 219 personnes reçues soit une moyenne de 55 par jour

670 utilisations de la borne Espace Services Publics

41 % pour contacter la CPAM, 58 % la CAF, moins de 1 % la MJD, aucun contact pour la CARSAT et l'ADIL.

Les RDV de l'emploi spéciale Job d'été, alternance et contrat d'apprentissage du 02/04/2025 : Forum de recrutement afin d'accompagner les plus jeunes à trouver un job d'été et/ou une entreprise pour la rentrée

12 entreprises présentes

Environ **150** visiteurs sur l'après midi

Les Rendez-vous de l'emploi du 14/10/2025 : forum de recrutement sous forme de jobdating

50 entreprises présentes

Environ **600** demandeurs d'emploi dont 200 du quartier prioritaire de la ville de Sully sur Loire sur la demi-journée

Plus de 300 offres d'emploi à pourvoir avec les entreprises présentes et plus de 150 offres d'emploi proposées par France Travail (mur des offres d'emploi)

16 embauches fermes

302 recrutements envisagés dans les semaines ou mois suivant

Environ **200** CV récupérés (renouvellement du répertoire France services)



Forum du 2 avril

563 jours de prêt de véhicules électriques : 342 jours principalement pour travailler ou aller à un rendez-vous (médical, juridique, administratif...) ; au total 22 047 km parcourus.

Formation BAFA – Générale et Approfondissement

- Une formation « générale » a été organisée du 5 octobre au 12 avril 2025 dans les locaux de la Maison pour tous. 14 personnes du territoire communautaire ont été formées. Cette première partie de formation a été financée dans le cadre de la politique de la ville via « La bourse d'aide ».
- Une formation approfondissement a été organisée du 27 octobre au 1^{er} novembre 2025 dans les locaux de la Maison pour tous.
- 7 personnes du territoire communautaire ont été formées. Les stagiaires ont bénéficié d'un tarif préférentiel.

Action Game et quiz challenge - Conseillers numériques

- Dans le cadre de l'appel à projets HTD – Humain et Tech, cette action a été organisée les 15 et 16 avril 2025.
- Action sur deux jours - 20 jeunes présents le 1^{er} jour et 25 jeunes le deuxième jour (territoires du Val de Sully et de Lorris).
- Programme de ces journées – Découverte du numérique à travers des tournois de jeux vidéo, des quiz numériques (Kahoot) et un escape game *Les magiciens du numérique*, animé par Orange.

Action « Le numérique solidaire »

Lauréat de l'appel à projet 2024 « Inclusion et médiation numérique pour toutes et tous en Centre-Val de Loire » dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour une durée de 3 ans. Sept ateliers ont été proposés par les conseillers numériques :

- Atelier S'évader avec le numérique : réalisé dans les EHPAD du Territoire du Val de Sully
- Atelier - France services : vos démarches en un clic !
- Atelier Club robotique : en partenariat avec Les Petits débrouillards
- Les Cafés pour tous
- Le Bus numérique : en partenariat avec « Solution vie pratique »
- Atelier de découverte du numérique
- Atelier d'apprentissage du français par le numérique



Pour résumer

France services c'est :

> *des entretiens individuels avec les agents* France services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de 1^{er} niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)

> *des entretiens individuels avec des partenaires* : CAF, CPAM, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, APLEAT, SOLIHA-OPAH, Adecco, FAP...

> *des informations collectives* : Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...

> *des formations* : visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques...

> *Un réseau partenarial* en déploiement constant pour offrir une plus grande diversité de services à la population



La Politique de la Ville vise à lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. A échéance du précédent Contrat de Ville 2015-2023, la Communauté de communes du Val de Sully a initié les démarches relatives à son renouvellement en collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires institutionnels de la Politique de la Ville. Renommé « Engagements Quartiers 2030 », le Contrat de Ville qui débute le 1er janvier 2024 pour s'achever au 31 décembre 2030, avec un point d'étape à mi-parcours en 2027, est conclu entre la Préfète du Loiret, la Communauté de communes du Val de Sully, la Ville de Sully-sur-Loire, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, LogemLoiret et Valloire Habitat.

Il s'articule autour de quatre principales thématiques conformément aux orientations nationales et mesures annoncées lors du Comité Interministériel des Villes en date du 27 octobre 2023.

1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat.
2. La transition écologique et énergétique : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU.
3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse.
4. La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les incivilités.

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

- 1 chef de projet
- 1 assistante
- 1 animateur (pour les 6-11 ans)

> La commission Politique de la ville

Composée de 9 élus, et animée par Jean-Luc Riglet, vice-président, la commission s'attache à définir les axes et à adapter les priorités en fonction des besoins (élaboration du diagnostic et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville).

MISSIONS

Le service Politique de la ville assure le pilotage, la coordination et l'évaluation de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité à l'échelle territoriale.

> Instances techniques

- Animer et participer aux instances techniques
- Pilotage de la Politique de la ville avec l'Etat et les partenaires

> Politique de la ville

Participer à l'élaboration annuelle de la programmation Politique de la ville.

> Conduite de projets

Conduire et instruire les programmations annuelles d'actions, en assurer la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel, mise en place de tableau de bord, bilans.

> Quartier prioritaire

Développer et articuler sur le quartier prioritaire les projets et thématiques définis comme prioritaires, en concertation avec les services municipaux, les associations locales, les habitants et les partenaires institutionnels et financiers

> Associations et habitants

Accompagner et soutenir les associations locales et les habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives permettant de répondre aux objectifs de cohésion sociale et de bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.

RETOUR SUR 2025

Appel à projets 2025

- > Lancement de l'appel à projets 2025, le 8 novembre 2024, axé sur les 4 thématiques citées ci-dessus.
- > Comité Technique le 25 février 2025 : étude des dossiers déposés
- > Comité de Pilotage le 24 mars 2025 : validation des actions retenues et attribution des subventions

Quelques actions 2025 :

- > Classe Orchestre – Collège de Sully
- > Le Petit magazine – Parole de photographes
- > Les Rendez-vous de l'emploi et mobilité – France services du Val de Sully.

Plan Quartier d'été 2025

Programmation estivale en Val de Sully
Encadré par des directives gouvernementales, un programme national « Quartier d'été » est inséré au contrat de ville.

« Les pauses de l'été » du 7 juillet au 1^{er} août 2025 (les jeudis)

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau (plus de 500 participants).

> Perspectives

- > Lancement de l'appel à projets 2026 : le 6 octobre 2025.



Pour résumer

> Programmation 2025

16 actions : 10 reconduites et 6 nouvelles dont 7 en convention pluriannuelle d'objectifs sur 3 ans

> Les porteurs de projet

Emergence, CIDFF, CRIA 45, UFOLEP, UFCV Parole de photographes, collège de Sully et les Petits débrouillards.



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Située route d'Isdes (le Petit Reully) à Sully sur Loire, l'aire d'accueil est ouverte depuis octobre 2010.

MISSIONS ET ORGANISATION

Depuis le 15 novembre 2018, la gestion de l'aire d'accueil est en prestation de service avec la société Vago.

> Le prestataire gère

- l'administration et comptabilité, la relation avec les voyageurs, la collectivité et les partenaires : accueil et départ des usagers, suivi des séjours, encaissement et dépôt en trésorerie des sommes perçues, rapports à la collectivité et participation aux diverses réunions de suivi de l'aire...
- l'entretien et la petite maintenance : entretien quotidien du site et petites interventions de maintenance (plomberie, électricité...).

> La collectivité assure

- la convention ALT 2 annuelle et annexes (description de l'aire, données populationnelles...)
- l'attestation de conformité au décret n° 2001-569
- le bilan d'activité de l'aire
- la déclaration annuelle sur le portail ALT2 : occupation, loyers, consommation eau et EDF, recettes eau et EDF, coût des travaux (par mois), nombre de personnes accueillies, durée moyenne du séjour.



Pour résumer

12 emplacements doubles

24 places

(2 caravanes maximum par emplacements)

4 blocs sanitaires collectifs
(WC, douches) dont 1 bloc PMR

Service assuré : enlèvement des ordures ménagères

30% est le taux d'occupation annuel

Durée moyenne d'un séjour 3,5 mois

Nombre de personnes accueillies : 31

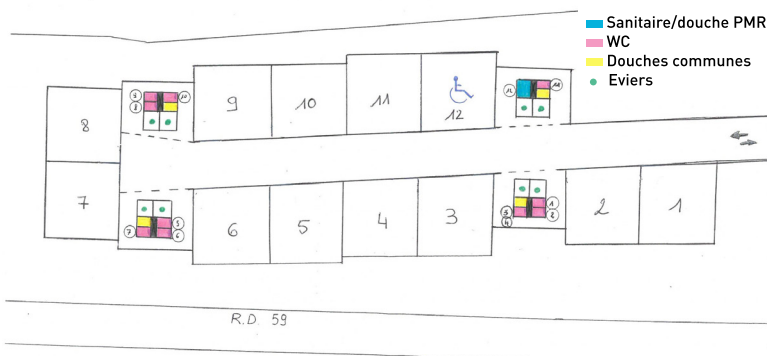
TARIFS

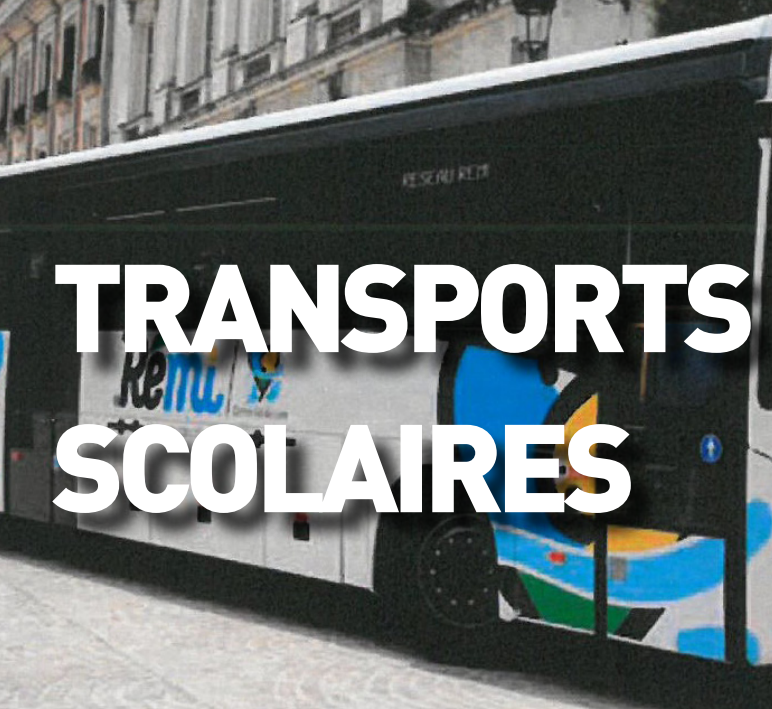
Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2025

6,40€ par place et par jour

dont 2€ pour la place, 1,30€ pour l'eau, 2,20€ pour l'électricité et 0,90 € pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Fermeture : pas de fermeture estivale





TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de communes du Val de Sully a la compétence A02 (Autorité Organisatrice de second rang) sur le territoire du Sullias.

MISSIONS ET ORGANISATION

> Missions

- **Modification des circuits** : l'AO2 émet un avis sur les demandes de modification du plan de transport émises par les usagers, qu'elle transmet ensuite à la Région pour validation et application en cas d'accord favorable.
- **Intempéries** : en cas d'intempéries, l'AO2 assure un rôle d'information auprès des usagers et se conforme à la décision de la Région.
- **Indiscipline** : en cas de non-respect du règlement de transport scolaire, l'AO2 constate et notifie au représentant légal, la sanction prise à l'encontre de l'élève (courrier d'avertissement ou d'exclusion).

> L'équipe

- 2 agents à temps non complet (1 administratif + 1 éducateur)



PORTAGE DES REPAS AUX PERSONNES AGÉES

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en faveur des personnes âgées, et notamment dans le cadre du maintien des personnes à domicile.

ORGANISATION

> Missions

Portage des repas à domicile aux personnes âgées de Sully sur Loire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'hôpital de Sully assure la livraison des repas pour le compte de la Communauté de communes du Val de Sully par convention.



Pour résumer



130 collégiens transportés

Convention de délégation de compétence avec la Région CVL en cours pour mise en place à la rentrée 2026-2027



POLICE INTERCOMMUNALE

Police intercommunale à Bonnée

Les policiers du service de Police intercommunale interviennent sur 18 communes du territoire du Val de Sully (sauf Sully). L'objectif principal est d'assurer des missions de police de proximité auprès de la population et des entreprises.

MISSIONS

> Proximité, prévention et sécurité

Parce que le service est le reflet des pouvoirs de police des maires, la police intercommunale veille à la sécurité, à la salubrité, à la tranquillité et au respect de l'ordre public. Par le biais de patrouilles quotidiennes sur l'ensemble du territoire, elle protège la population et apporte des réponses rapides contre les actes délictueux.

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité et de contact
- Patrouille et surveillance
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits et des tapages
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle de vitesse et de l'alcoolémie
- Contrôle des transports terrestres
- Gestion et contrôle du stationnement
- Prévention routière en milieu scolaire
- Prévention auprès des seniors
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Lutte contre les cambriolages
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des chiens errants et dangereux
- Contrôle du démarchage sur la voie publique
- Gestion de la vidéo-protection
- Sécurisation et encadrement des festivités
- Fourrière automobile

ORGANISATION DU SERVICE

> L'équipe

En 2025, le service de police a fait l'objet de changements importants. Suite à deux départs, deux recrutements sont intervenus (arrivée des agents en 2026). Le service est donc, fin 2025, composé de quatre agents :

- Un chef de service
- Deux brigadiers-chefs principaux
- Un brigadier

S'ils sont gérés administrativement par la Communauté de communes du Val de Sully (rémunération, carrière, formations, congés, retraite), les agents de police municipale, à vocation intercommunale, sont mis à disposition des communes du territoire, sous l'autorité du maire.

Les policiers sont titulaires d'un double agrément (préfet et procureur de la République) et sont assermentés auprès du tribunal judiciaire.

Ils sont armés, d'un pistolet semi-automatique et d'un bâton de défense télescopique et d'un pistolet à impulsions électriques « Taser » et équipés de caméras.

Une convention intercommunale de coordination, conclue entre les forces de sécurité de l'Etat (gendarmerie nationale) et la police intercommunale, a été signée par la préfecture du Loiret et les tribunaux judiciaires d'Orléans et de Montargis.

RETOUR SUR 2025

La prévention routière à l'école

Comme chaque année depuis sa création, la police intercommunale a organisé des interventions, sur le thème de l'éducation routière, au sein des écoles maternelles et primaires du territoire. Ces interventions ont également été menées dans les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Val de Sully.

Ces sensibilisations traitent de différents thèmes autour de la sécurité routière pour les enfants, qu'ils soient piétons, passagers de véhicules ou qu'ils circulent à vélo sur le domaine public. Elles permettent de familiariser les enfants, dès le plus jeune âge, aux règles de bonne conduite et aux dangers de la route.



Prévention routière à l'accueil de loisirs de Neuvy en Sullias

La vidéo-protection

La Communauté de communes du Val de Sully a vu son parc de capteurs vidéo s'enrichir en 2025 puisque l'ensemble des communes (à l'exception d'Isdes) est à présent doté de caméras (sur des emplacements définis par le référent sûreté de la gendarmerie nationale et les maires).

Cet outil permet de faciliter les recherches des enquêteurs dans le cadre de diverses procédures criminelles ou délictuelles, telles que les cambriolages, les agressions, les accidents avec délit de fuite, etc. Il permet également aux policiers municipaux de confondre les auteurs d'incivilités diverses comme les dépôts sauvages ou les stationnements anarchiques.



La police « spéciale » de l'environnement

Les policiers municipaux ont compétence pour relever certaines infractions prévues par le Code de l'environnement. C'est le cas des dépôts sauvages, des abandons d'ordures ménagères, du brûlage à l'air libre de déchets polluants et risquant de provoquer des incendies, de l'abandon d'épaves ou de l'abandon de déjections humaines ou canines sur la voie publique.

Les communes de la Communauté de communes du Val de Sully sont, chaque année, de plus en plus impactées par ces incivilités.

En 2025, les policiers du service ont verbalisé 12 infractions pour dépôts sauvages et 3 pour brûlage.



Zoom sur...

Les patrouilles à VTT

En 2025, un nouveau projet a vu le jour : l'acquisition de VTT à assistance électrique. Ils ont permis de mettre en place des patrouilles à vélo qui ont pour objectifs :

- de renforcer la proximité avec la population
- de maintenir nos effectifs en bonne condition physique
- d'atteindre des emplacements, parfois inaccessibles en voiture, de manière discrète
- de s'inscrire dans une démarche plus écologique et économique.



Tranquillité Vacances

Le service ne dépose plus de coupons de passage dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires des OTV. Cette pratique a été abandonnée car elle représentait un risque accru de cambriolages. Les OTV sont toujours assurées mais de manière plus discrète. Les passages des patrouilles sont consignés sur le logiciel métier.

Les manifestations

En 2025, les policiers du service ont assuré les services de sécurité de nombreux événements.

Qu'il s'agisse des carnivals, des cérémonies ou encore des manifestations culturelles, les agents ont répondu systématiquement présents.

Quelques belles missions et rencontres, notamment sur le festival de musique de Sully où les agents ont pu prendre la pose aux côtés des célèbres Bigflo et Oli.

Les formations suivies aux gestes techniques et professionnels

Dans le cadre d'une convention mise en place avec un formateur agréé en collaboration avec la police municipale de Lorris, les agents de la police intercommunale suivent des formations régulières pour s'améliorer sur leurs interventions et se maintenir à jour des dernières évolutions législatives du métier. Des formations complémentaires, en collaboration avec nos homologues sullylois, ont également lieu tout au long de l'année.

La collaboration avec d'autres services de la collectivité

En 2025, les agents ont eu le plaisir de collaborer avec différents services de la Communauté de communes sur des missions variées :

- Journées de la résilience
- Forum des métiers
- Coup de pouce mobilité (France services)

L'écusson du service

Réalisé en internet, un écusson répondant aux différents critères d'exigence du service de police mais également à la charte graphique de l'EPCI a vu le jour. Il a été décliné sous forme d'écusson que les policiers portent sur leur tenue d'uniforme. Ils sont ainsi encore plus identifiables par la population et par les services partenaires extérieurs.



Pour résumer

Veiller, protéger, servir

Départ de **2 agents** et arrivée de **2 nouvelles recrues**

295 opérations « Tranquillité Vacances »

63 participations aux enquêtes de gendarmerie, par des exploitations de la vidéo protection

393 verbalisations (contre 26 en 2024)

11 procédures (urbanisme, environnement, délits routiers)

2 interpellations / mise à disposition OPJ d'individus recherchés

GLOSSAIRE

- A02 : Autorité organisatrice de second rang
ADIL : Agence départementale d'information sur le logement
ADRASEC : Association Départementale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile
AIDAPHI : Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANSSI : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
ANTS : Agence nationale des titres sécurisés
APAVE : Entreprise spécialisée dans la maîtrise des risques
APLEAT : Association de santé et de solidarité
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport
CAF : Caisse d'allocation familiale
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CDG 45 : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret
CIDFF : Centre national d'information des droits des femmes et des familles
CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
CNRACL : Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales
COFIL : Comité de pilotage
COT : Contrat d'objectifs territorial
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRIA 45 : Centre de ressources illettrisme et analphabétisme du Loiret
CTG : Convention territoriale globale
CTMA : Contrat territorial milieux aquatiques
DDT : Direction départementale des territoires
DIMA : Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
DOB : Débat d'orientations budgétaire
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSC : Dotation de solidarité communautaire
DSP : Délégation de service public
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPL : Etablissement public Loire
ETP : Équivalent temps plein
FCTVA : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
FM : Formation musicale
FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : Fiscalité professionnelle unique
GEMA : Gestion des milieux aquatiques
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GPECT : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale
JEMA : Journée européenne des métiers d'art
JEP : Journée européenne du patrimoine
LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
MEPAG : Mouvement des entreprises du Pays Giennois
MDL : Médiathèque du Loiret
MSA : Mutualité sociale agricole
OPJ : officier de police judiciaire
PACT : Projet artistique et culturel de territoire
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations
PAPRI Pact : Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PPA : Parité de pouvoir d'achat
PEC : Parcours emploi compétences
PERSEE3C : Association pour l'engagement sociétal des entreprises, l'économie circulaire, coopérative, collaborative
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PI : Prévention des inondations
PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal
RPE : Relais petite enfance
ROB : Rapport d'orientations budgétaires
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SERM : Service express régional métropolitain
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UFCV : Union française des centres de vacances
VTT : Vélo tout terrain
VUE : Valeur universelle exceptionnelle
ZA : Zone d'activité
ZAE : Zone d'activité économique

DISPOSITIONS LÉGALES

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus ».

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Enfin le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

28 route des Bordes - 45460 Bonnée
accueil@valdesully.fr - 02 38 35 05 58
www.valdesully.fr